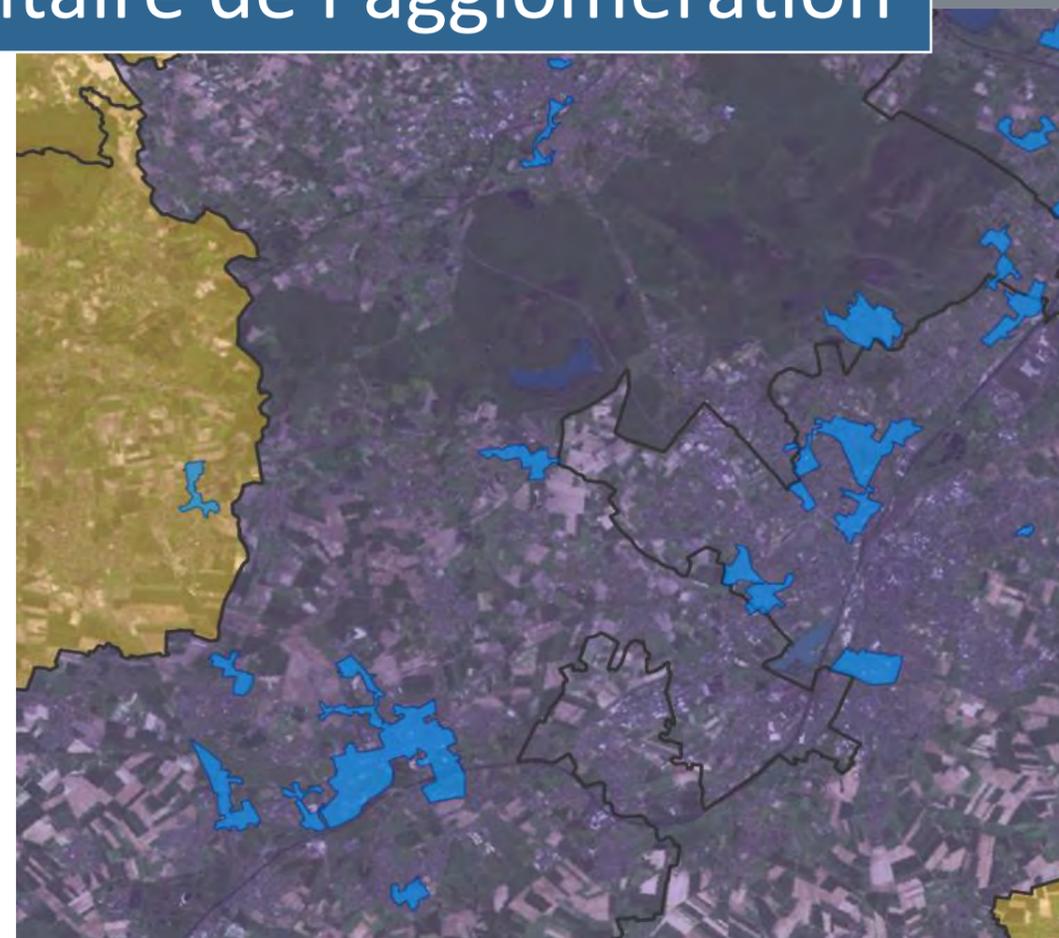


# Stratégie de Renouvellement Urbain et Social sur les quartiers en géographie prioritaire de l'agglomération



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>3</b>
Une concertation engagée avec les acteurs sur un temps restreint .....	3
Le contexte et les objectifs de la mission confiée. ....	3
La réalisation de 10 diagnostics stratégiques, socles de la stratégie communautaire.....	3
<b>I. DES DIAGNOSTICS DE SITES VERS LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>5</b>
I.1. POUR MEMOIRE : LES 10 SITES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	5
I.2. LES TROIS AUTRES SITES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QUI RELEVANT DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE .....	6
I.3. ANALYSE COMPAREE ENTRE LES DIAGNOSTICS STRATEGIQUES DES 10 SITES.....	7
Localisation dans la ville .....	7
Réseau viaire et accessibilité des sites .....	8
Les composantes des sites.....	9
La trame verte et bleue et les qualités paysagères .....	10
Le potentiel foncier sur et aux abords des sites.....	11
Le potentiel foncier sur et aux abords des sites (Domanialités communales).....	12
Le poids des logements en politique de la ville dans les communes concernées.....	13
La répartition des logements selon leur nature (parc privé / parc social) .....	14
Le patrimoine des bailleurs sociaux.....	15
Les équipements et services.....	16
La population sous le prisme de quelques indicateurs .....	17
Regards croisés sur les enjeux sociaux du territoire .....	22
<b>II. LA STRATEGIE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>24</b>
II.1. QUELLE DOIT ETRE LA STRATEGIE DE LA CAPH SUR LES QUARTIERS QPV DANS L'OBJECTIF DE LA REDUCTION DES ECARTS AVEC L'ENSEMBLE DES AUTRES TERRITOIRES DE L'AGGLOMERATION ?.....	24
... A l'exercice de priorisation de l'intervention communautaire selon les quartiers .....	24
De la synthèse des enjeux stratégiques .....	24
Proposition de Stratégie communautaire .....	25
Priorité d'intervention communautaire selon les sites en politique de la Ville .....	26
II.2. DECLINAISON DES 6 PRIORITES DE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE .....	27
I. Renforcer les moyens communautaires en faveur du développement économique et du développement de l'emploi .....	28
II. Renforcer les polarités sur les quartiers - II.1. Travailler et renforcer le schéma d'équipements et de services .....	29
II. Renforcer les polarités sur les quartiers - II.2. Soutenir le développement commercial et les services privés .....	30
III. Favoriser un cadre de vie de qualité - III.1. Valoriser le patrimoine remarquable.....	31
III. Favoriser un cadre de vie de qualité - III.2. Qualifier les espaces publics et développer les maillages et cheminements pour une meilleure accessibilité des quartiers .....	32
IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.1. Traiter les problématiques de l'habitat privé (logements indignes, marchands de sommeil, division des logements).....	33
IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.2. Valoriser et accompagner la transition de l'ex habitat minier et sidérurgique .....	34
IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.3. Poursuivre l'effort de diversification des produits logements au service d'une meilleure mixité sociale .....	35
IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.4. Organiser une veille renforcée des équilibres de peuplement dans le parc social des quartiers .....	36
V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité - V.1. Améliorer la Tranquillité Publique et favoriser le vivre ensemble.....	37
V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité - V.2. Garantir une qualité d'entretien et la pérennisation des investissements sur les espaces publics.....	38
VI. Mutualiser, mieux coordonner et renforcer les dispositifs d'accompagnement des populations.....	39

## PREAMBULE METHODOLOGIQUE

### Le contexte et les objectifs de la mission confiée.

Dans le **contexte national de réforme de la politique de la ville**, la Porte du Hainaut devient « chef de file » de cette politique sur le territoire. Le contrat unique d'agglomération a été signé en juin 2015.

10 territoires sont retenus par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire :

- **5 territoires intercommunaux :**
  - Quartier Prioritaire « Centre »
  - Quartier Prioritaire « Schneider »
  - Quartier Prioritaire « Gambetta »
  - Quartier Prioritaire « Brunehaut »
  - Quartier Prioritaire « Arenberg »
- **5 territoires communaux :**
  - Quartier Prioritaire « Boulevard de la Liberté »
  - Quartier Prioritaire « Couture Savonnerie »
  - Quartier Prioritaire « Sabatier »
  - Quartier Prioritaire « Collinière »
  - Quartier Prioritaire « Elnon »

En parallèle de l'élaboration de son contrat de ville 2015-2020, une mission de diagnostic stratégique a été confiée à HB Etudes & Conseils en mai 2015.

La mission a pour objectifs de :

- Réaliser un **diagnostic partagé du fonctionnement de chacun des 10 nouveaux quartiers** de la géographie prioritaire de la CAPH,
- Identifier, pour chacun de ces quartiers, **les enjeux stratégiques**,
- Aiguiller la communauté d'agglomération sur la **priorisation et la stratégie d'intervention communautaire**.

La mission s'articule en deux phases :

- Phase I. Diagnostic – Etat des Lieux
- Phase II. Enjeux et Stratégie

### La réalisation de 10 diagnostics stratégiques, socles de la stratégie communautaire

La première phase de la mission avait pour objectif de **poser un diagnostic stratégique partagé des dix sites** retenus en géographie prioritaire sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Chacun de ces diagnostics est composé des éléments suivants capitalisés dans dix rapports annexes :

- I. Eléments de cadrage
- II. Le site dans son environnement
- III. Le site au regard des potentialités et des projets
- IV. Regard sur l'habitat
- V. Regard sur la population
- VI. Les enjeux sociaux du site
- VII. Les ressources mobilisables sur le quartier
- VIII. Synthèse du diagnostic stratégique.

Suite à la réalisation de ces 10 diagnostics, il s'agit de s'appuyer sur l'analyse des enjeux de chacun des sites pour dégager **les problématiques transversales qui méritent une prise en compte à l'échelle communautaire**.

L'analyse comparative entre les sites a permis de mettre en exergue les traits communs et divergences au-delà des spécificités des quartiers.

L'exercice a ensuite consisté à prioriser les axes d'intervention publique :

- selon les domaines de compétences de l'agglomération,
- selon les thématiques (en cohérence avec le contrat de ville),
- et selon les sites,

Pour aboutir à une proposition de stratégie communautaire « resserrée ». Cette stratégie communautaire n'est pas exclusive et demeure un **outil d'aide à la décision pour les élus et techniciens de l'agglomération** en complémentarité avec les autres politiques publiques et les volontarismes locaux.

### Une concertation engagée avec les acteurs sur un temps restreint

L'élaboration de la stratégie communautaire est fondée sur une démarche de **concertation engagée avec les acteurs du territoire**.

Malgré les délais contraints, les acteurs du territoire ont été mobilisés à différentes étapes à travers :

- Des rencontres de travail avec les partenaires institutionnels et locaux (la DDTM et services de l'Etat, Les équipes du Conseil départemental, les principaux bailleurs sociaux)
- La réalisation de réunions techniques avec les villes concernées par la nouvelle géographie prioritaire (élus et techniciens) afin de partager un pré-diagnostic et compléter le recueil d'informations :
  - o La ville de Denain,
  - o La ville de Douchy les Mines,
  - o La ville d'Escaudain,
  - o La ville d'Escautpont,
  - o La ville de Louches,
  - o La ville de Saint Amand les Eaux,
  - o La ville de Raismes,
  - o La ville de Wallers.
- Des réunions de travail avec les équipes de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (Politique de la Ville, Habitat, Aménagement du territoire, développement économique, service emploi, Créatives Mines)

La démarche a été ponctuée de deux temps de restitution collective et d'échanges :

- Pour la phase de diagnostic auprès des communes : le 10 juillet 2015
- Pour la Stratégie communautaire : le 3 septembre 2015

## PREMIERE PARTIE

De l'analyse comparée entre les sites en politique de la ville ...  
... vers la stratégie d'intervention communautaire

# I. DES DIAGNOSTICS DE SITES VERS LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE

## I.1. POUR MEMOIRE : LES 10 SITES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

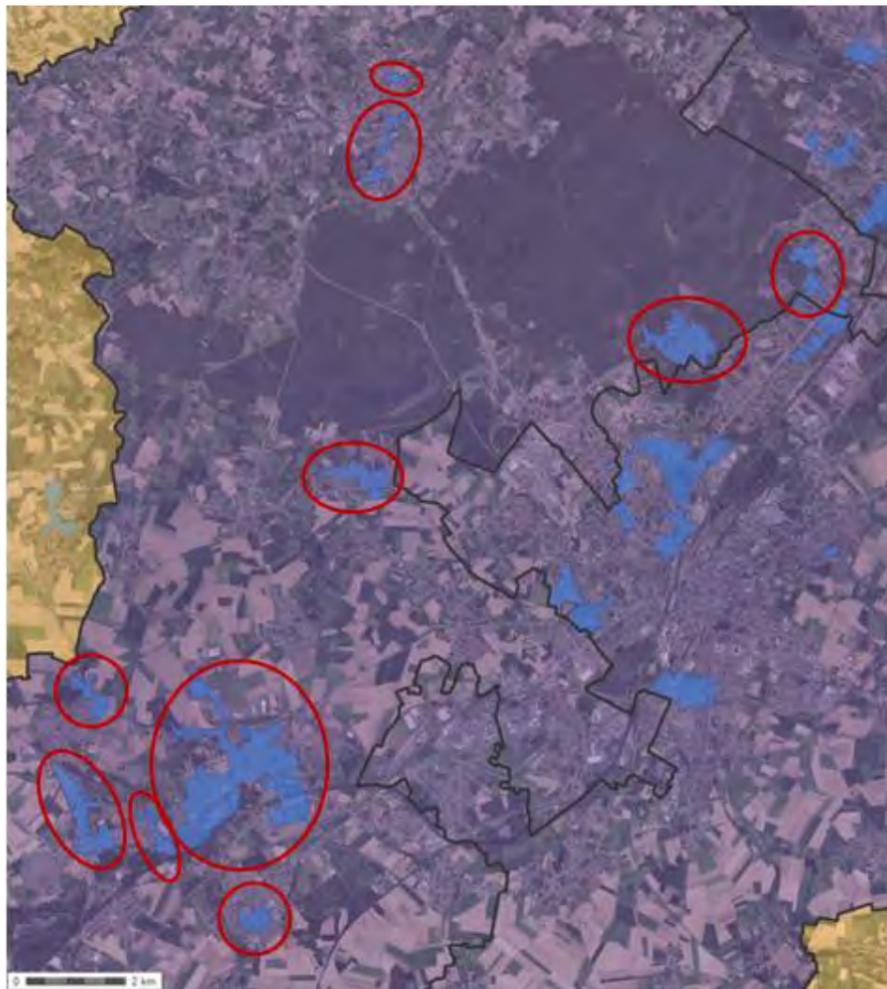
Code	Nom du quartier prioritaire	Commune(s) concernée(s)	Commune Majoritaire	Population en géographie prioritaire	Part du site / l'ensemble de la géographie prioritaire	Revenu médian
QP059050	Centre	Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Haulchin	Denain	13980	46%	8 000 €
QP059051	Boulevard De La Liberté	Douchy-les-Mines	Douchy-les-Mines	3440	11%	8 400 €
QP059055	Sabatier	Raismes	Raismes	2820	9%	10 700 €
QP059052	Schneider	Escaudain, Lourches, Roelux	Escaudain	2290	7%	8 700 €
QP059059	Arenberg	Wallers, Bellaing, Raismes	Wallers	1750	6%	10 500 €
	Elnon	Saint-Amand-les-Eaux	Saint-Amand-les-Eaux	1436	5%	9 100 €
QP059056	Brunehaut	Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut	Escautpont	1271	4%	9 700 €
QP059054	Gambetta	Lourches, Denain, Escaudain	Lourches	1243	4%	9 000 €
QP059053	Couture Savonnerie	Escaudain	Escaudain	1200	4%	10 600 €
	Collinière	Saint-Amand-les-Eaux	Saint-Amand-les-Eaux	1106	4%	10 100 €
<b>Total des 10 territoires en géographie prioritaire de la CAPH</b>				<b>30 536</b>	<b>100%</b>	

Dix territoires de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sont retenus en géographie prioritaire et relèvent du contrat de ville de la Porte du Hainaut :

- QPV Centre (Denain)
- QPV Gambetta (Lourches, Denain, Escaudain)
- QPV Boulevard de la Liberté (Douchy les Mines)
- QPV Sabatier (Raismes)
- QPV Schneider (Escaudain, Lourches et Roelux)
- QPV Arenberg (Wallers, Bellaing, Raismes et Hérin)
- QPV Collinière (Saint Amand les Eaux)
- QPV Brunehaut (Escautpont, Raismes et Bruay sur l'Escaut)
- QPV Couture Savonnerie (Escaudain)
- QPV Elnon (Saint Amand les Eaux).

Ces 10 quartiers en politique de la ville recensent **30 536 habitants, soit 19.3% de l'ensemble de la population de la CAPH.**

Source : INSEE, Revenus fiscaux Localisés, 2011.



### REPARTITION DES LOGEMENTS RETENUS EN POLITIQUE DE LA VILLE

	Nombre de logements en politique de la ville sur la CAPH	Nombre de logements en politique de la ville Valenciennes Métropole	Nombre total de logements en politique de la ville	Part des logements en politique de la ville sur la commune
Denain	6270		9162	68%
Lourches	891		1532	58%
Douchy les Mines	1446		4437	33%
Escautpont	344	151	1712	20%
Raismes	1232	231	5790	21%
Wallers	537		2460	22%
Escaudain	793		3762	21%
Bellaing	88		538	16%
Saint Amand les Eaux	1102		8164	13%
La Sentinelle		200	1516	0%
Roelux	144		1545	9%
Hérin	4		1703	0%
<b>Total Général</b>	<b>12851</b>	<b>582</b>	<b>69418</b>	<b>19%</b>

Source : MAJIC III en date du 31/12/2013, exploitation CAPH.

Le quartier Denain centre comptabilise à lui seul, 46% de la population de la CAPH en géographie prioritaire. Il s'agit également du quartier prioritaire au revenu médian le plus faible par comparaison aux autres sites (8000 euros).

Au regard du nombre de logements, **19% de l'ensemble des logements** recensés sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sont situés dans les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire (rattachés à la Porte du Hainaut ou à Valenciennes Métropole)

Les communes les plus impactées par la politique de la ville par rapport à leur nombre total de logements sont :

- Denain (68% des logements la commune sont en géographie prioritaire),
- Lourches (58%),
- Douchy les Mines (33%).

La majorité de ces logements sont situés dans les quartiers prioritaires rattachés au contrat de ville de la CA de la Porte du Hainaut (12 851 logements)

582 logements sont rattachés à des quartiers Politique de la ville de

## I.2. LES TROIS AUTRES SITES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QUI RELEVANT DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE

Certaines communes de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ont des logements situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville rattachés à l'agglomération Valenciennes Métropole :

- **231 logements sur le quartier du 19 Mars (commune de Raismes)** rattachés au QP059021 « Zone intercommunale Rives de l'Escaut »
- **151 logements sur la cité Thiers (la commune d'Escautpont)** rattachés au QP059022 « Cité Thiers – Cité du Rivage »
- **200 logements sur le quartier Chasse Royale (commune la Sentinelle)** rattachés au QP059030 « Dutemple Chasse Royale St Waast – La Sentinelle » - site retenu en liste 1 au titre du NPNRU.

**Inversement**, le QP059056 Brunehaut du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut comporte également **des logements localisés sur la commune de Bruay sur l'Escaut**, commune de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (nombre à déterminer en lien avec Valenciennes Métropole).

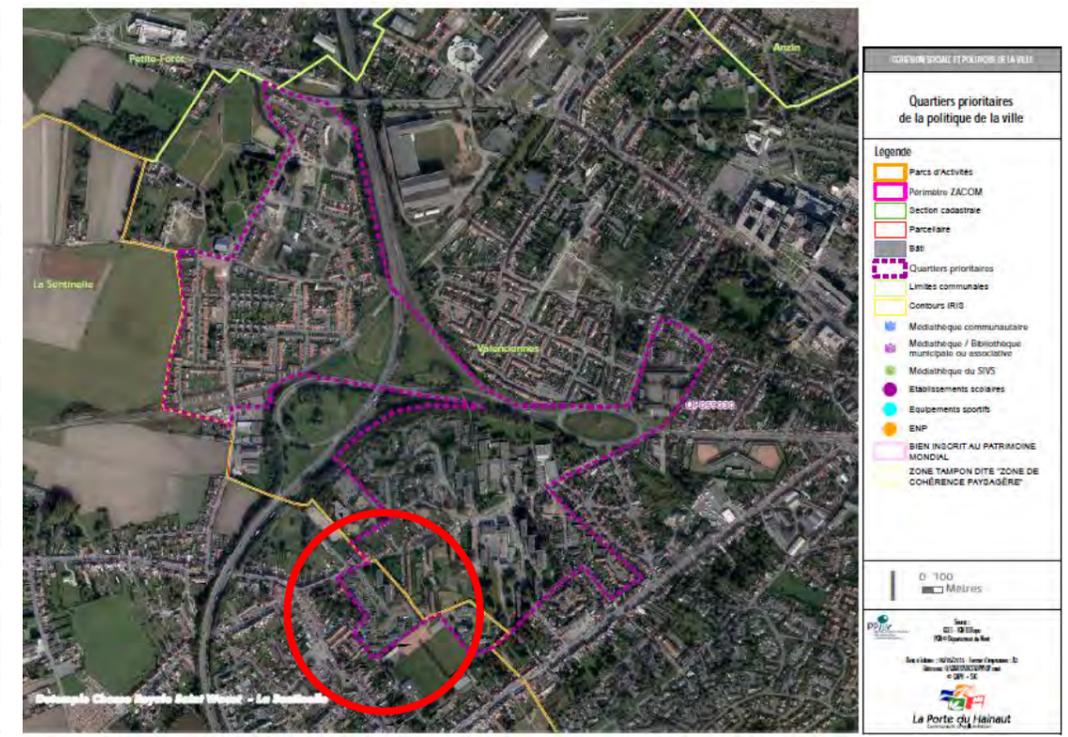
De fait, un échange entre les deux agglomérations devra être engagé de manière à définir les modalités d'intervention (techniques et financières) sur ces quartiers.

Code du QPV	Nom du quartier prioritaire	Commune concernée	Nombre de logements en politique de la ville
QP059021	Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	Raismes	231
QP059022	Cité Thiers - Cité Du Rivage	Escautpont	151
QP059030	Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	La Sentinelle	200
<b>Territoires de la CAPH situés en QPV rattachés à l'agglomération de Valenciennes Métropole</b>			<b>582</b>

QP059021 – ZONE INTERCOMMUNALE RIVES DE L'ESCAUT

QP059022 – CITE THIERS – CITE DU RIVAGE

QP059030 – DUTEMPLE CHASSE ROYALE SAINT WAAST – LA SENTINELLE



### I.3. ANALYSE COMPAREE ENTRE LES DIAGNOSTICS STRATEGIQUES DES 10 SITES

*Localisation dans la ville*

**Centre - Denain**



**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



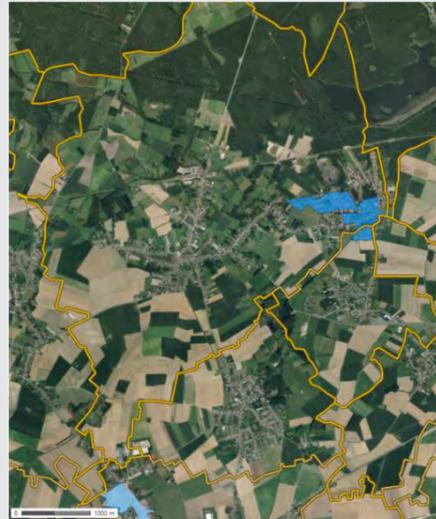
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roeux**



**Sabatier - Raismes**



**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



**Couture Savonnerie - Escaudain**



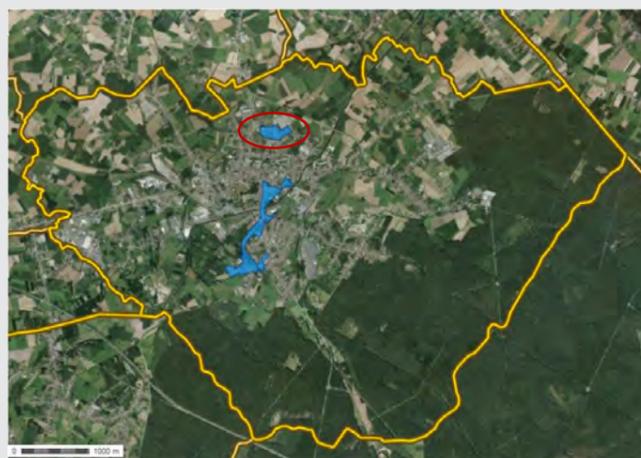
**Brunehaut – Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**

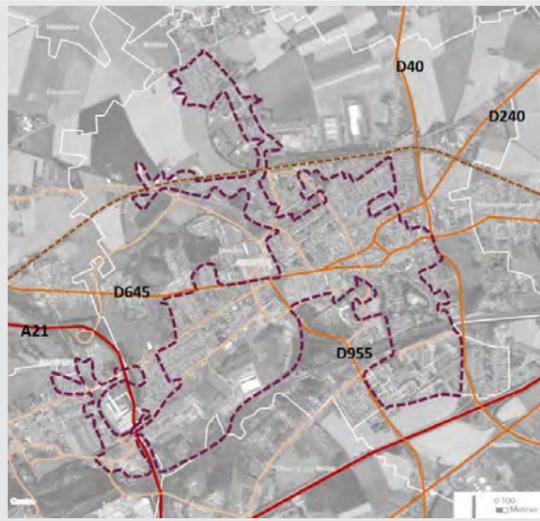


Quartiers prioritaires  
 Limites communales

- DES QUARTIERS AU CŒUR AU TISSU URBAIN : DENAIN CENTRE, BOULEVARD DE LA LIBERTE, ELNON ET COLLINIERE.
- DES QUARTIERS « ENCLAVES » PAR RAPPORT AUX CENTRES VILLES : SABATIER ET ARENBERG.
- DES QUARTIERS PERIPHERIQUES : GAMBETTA, SCHNEIDER, COUTURE SAVONNERIE ET BRUNHAUT.

**Réseau viaire et accessibilité des sites**

**Centre - Denain**



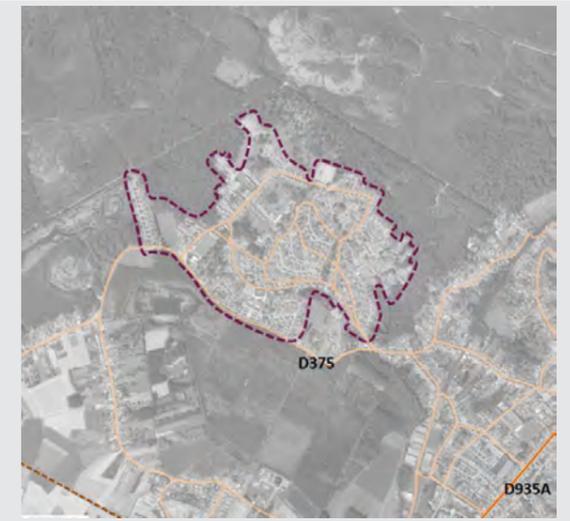
**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



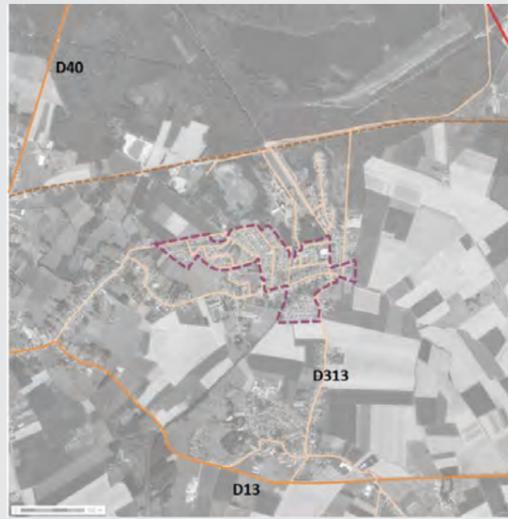
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**



**Sabatier - Raismes**



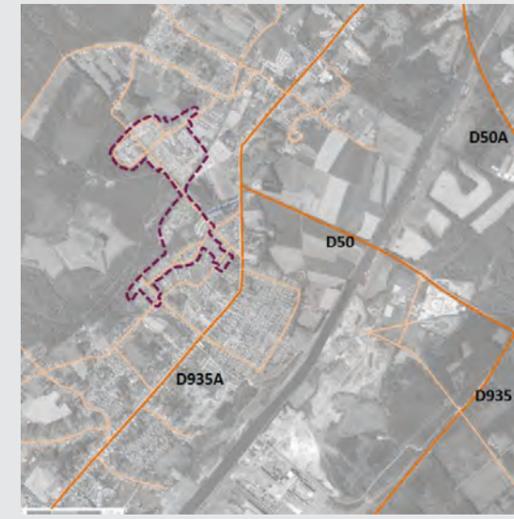
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



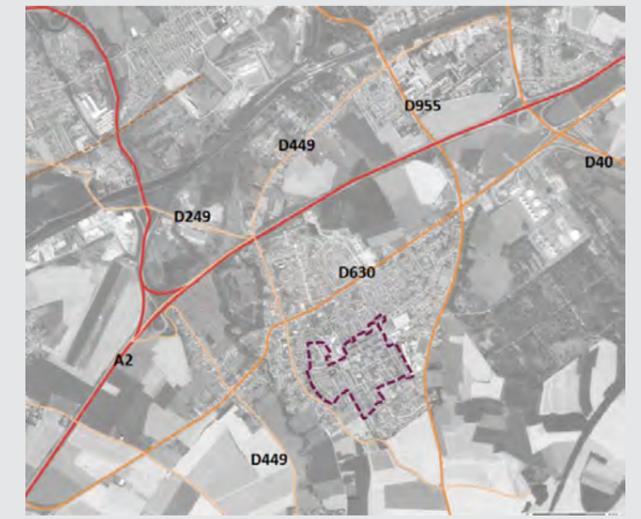
**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



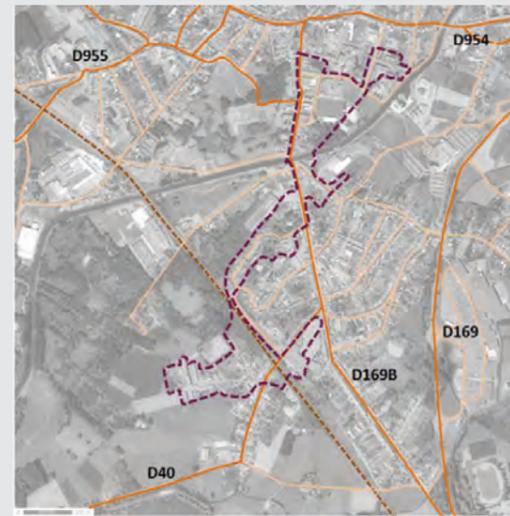
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**



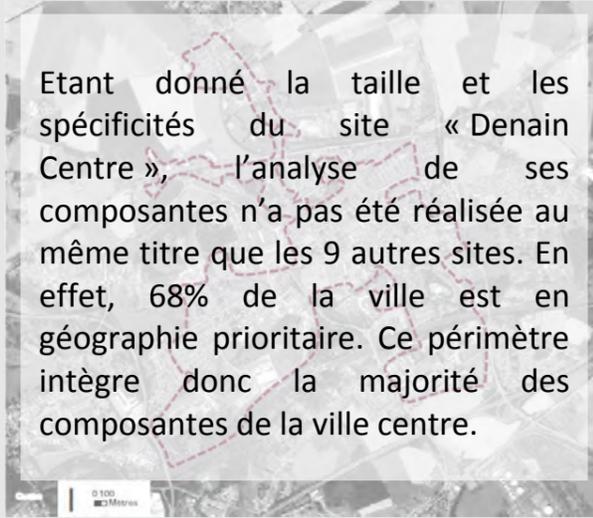
-  Quartier prioritaire
-  Autoroutes
-  Voies majeures
-  Voies Secondaires
-  Réseau ferroviaire

- DES QUARTIERS PRIORITAIRES BIEN DESSERVIS PAR DES VOIES STRUCTURANTES : DENAIN CENTRE ET BOULEVARD DE LA LIBERTE.
- DES QUARTIERS PRIORITAIRES DESSERVIS MAIS IMPACTES PAR DES COUPURES URBAINES : GAMBETTA, SCHNEIDER ET COLLINIÈRE
- DES QUARTIERS PRIORITAIRES TRAVERSES PAR DES VOIES SECONDAIRES RESIDENTIELLES ET/OU LES DEPLACEMENTS DOUX SONT PRIVILEGES : SABATIER, ARENBERG, COUTURE SAVONNERIE, BRUNEHAUT ET ELNON.

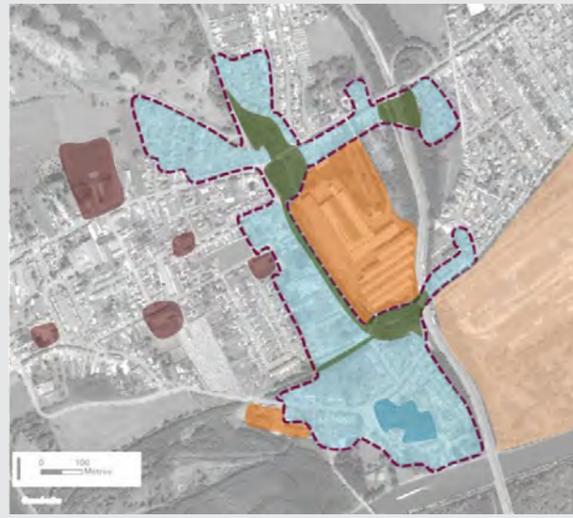
**Les composantes des sites**

**Centre - Denain**

Etant donné la taille et les spécificités du site « Denain Centre », l'analyse de ses composantes n'a pas été réalisée au même titre que les 9 autres sites. En effet, 68% de la ville est en géographie prioritaire. Ce périmètre intègre donc la majorité des composantes de la ville centre.



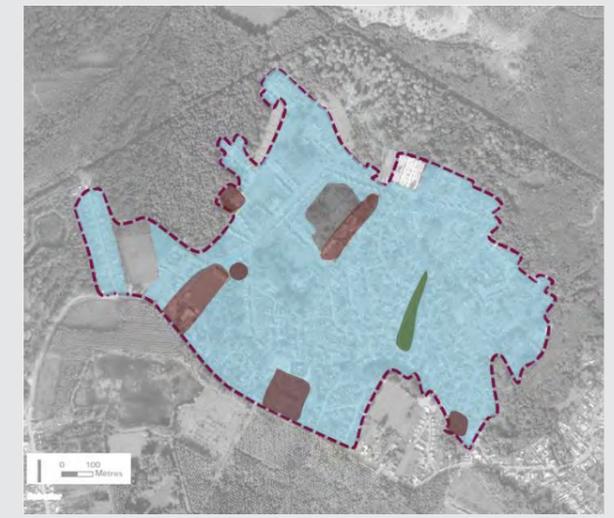
**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



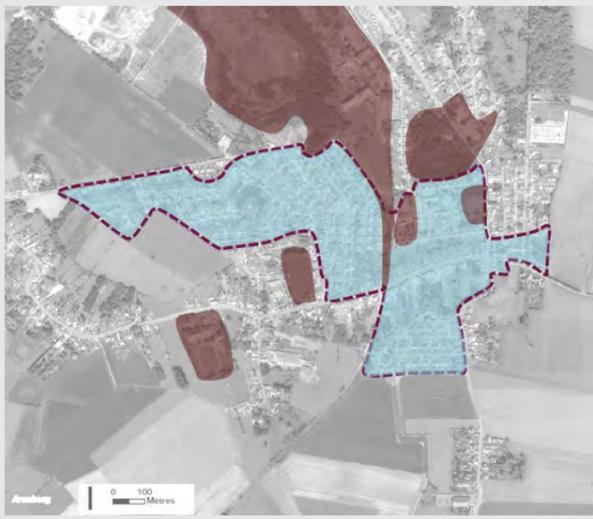
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**



**Sabatier - Raismes**



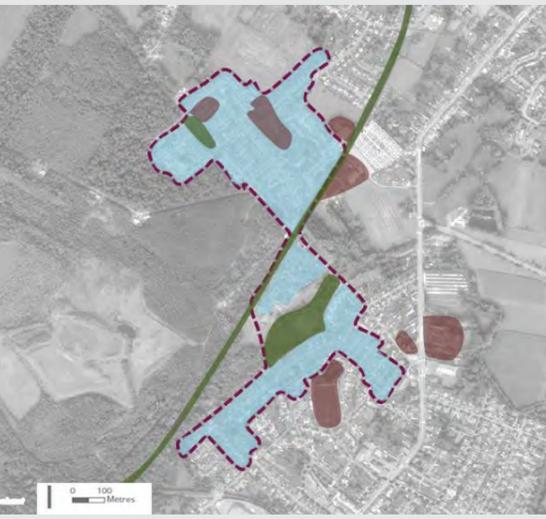
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



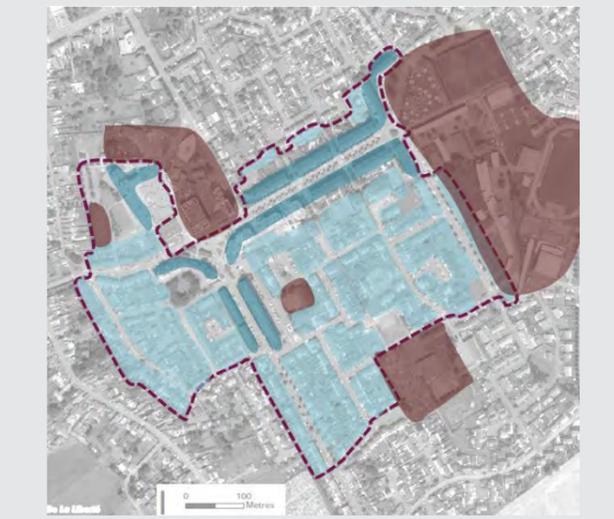
**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



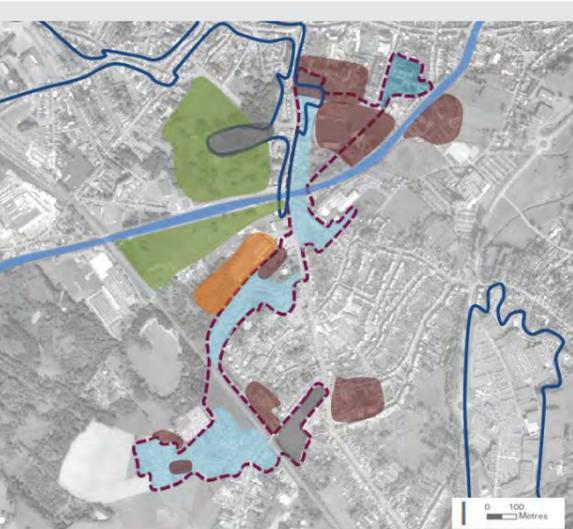
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**

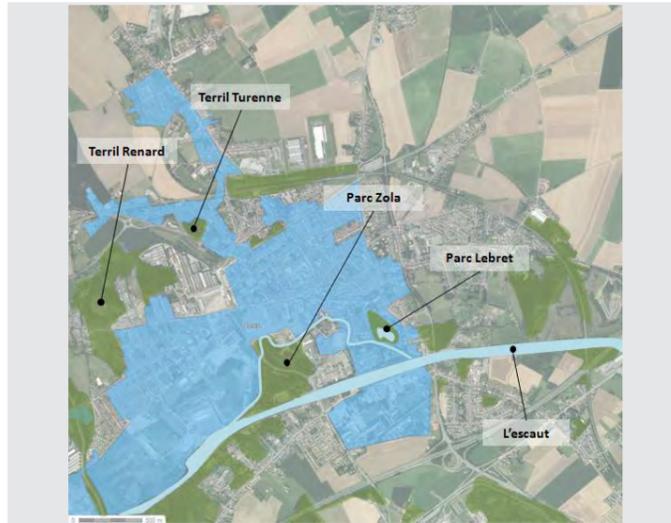


- Quartier prioritaire
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Equipements
- Parcs et espaces verts
- Activités économiques
- Emprise Usinor (Denain)
- Friches
- Cours d'eau
- ZACOM

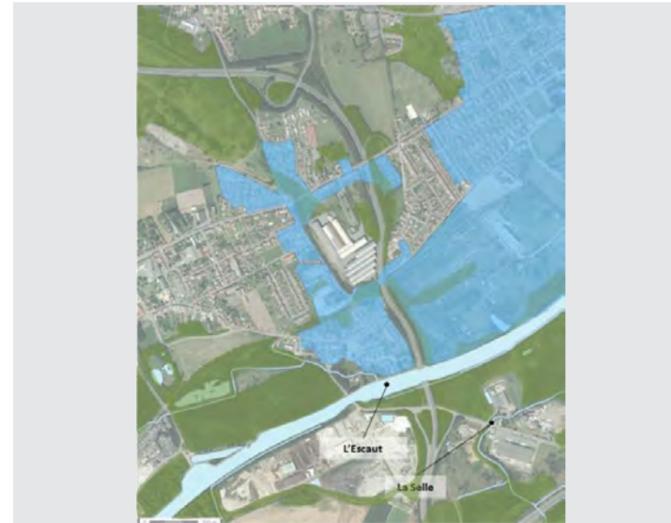
- **DES QUARTIERS COMPOSITES** : DENAIN CENTRE, SCHNEIDER, BOULEVARD DE LA LIBERTE ET COLLINIERE
- **DES QUARTIERS ESSENTIELLEMENT RESIDENTIELS** : GAMBETTA, SABATIER, ARENBERG, COUTURE SAVONNERIE, BRUNEHAUT ET ELNON

**La trame verte et bleue et les qualités paysagères**

**Centre - Denain**



**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**



**Sabatier - Raismes**



**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**

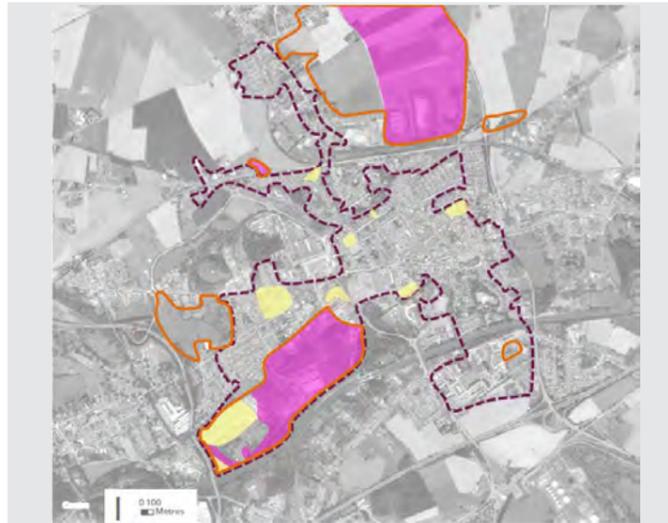


**Quartiers prioritaires**  
 **Cours d'eau**  
 **Masses végétales**

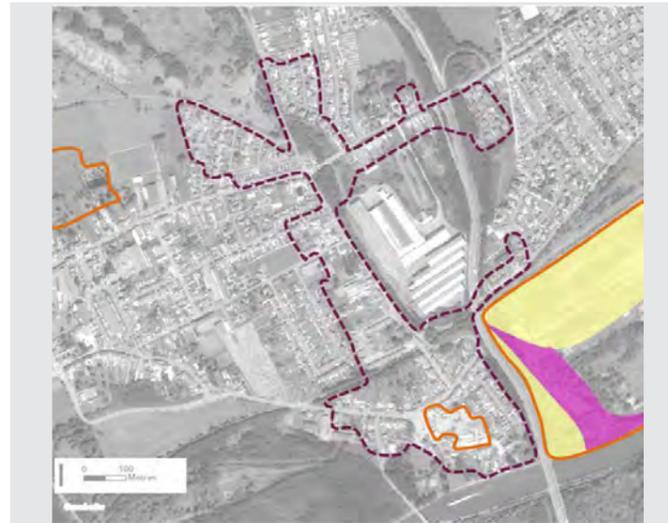
- **DES QUARTIERS AU CŒUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE :** SABATIER, ARENBERG ET BRUNEAUT.
- **DES QUARTIERS « ACCROCHES » A LA TRAME VERTE ET BLEUE :** DENAIN CENTRE, GAMBETTA, SCHNEIDER ET COUTURE SAVONNERIE.
- **DES QUARTIERS EN TISSU ESSENTIELLEMENT URBAIN :** BOULEVARD DE LA LIBERTE, ELNON ET COLLINIÈRE.

**Le potentiel foncier sur et aux abords des sites**

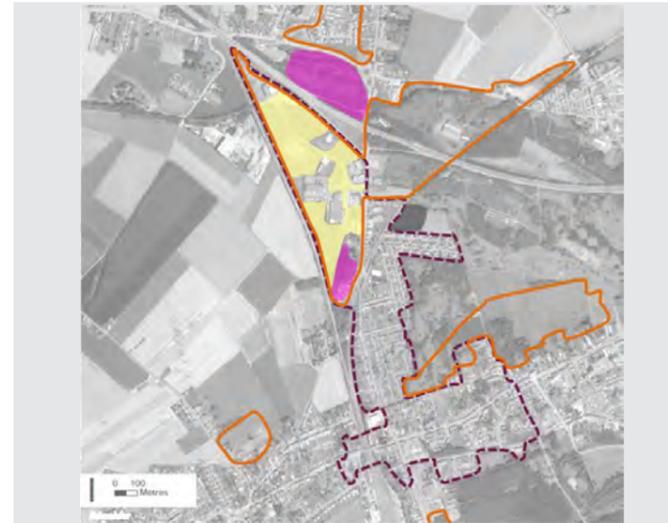
**Centre - Denain**



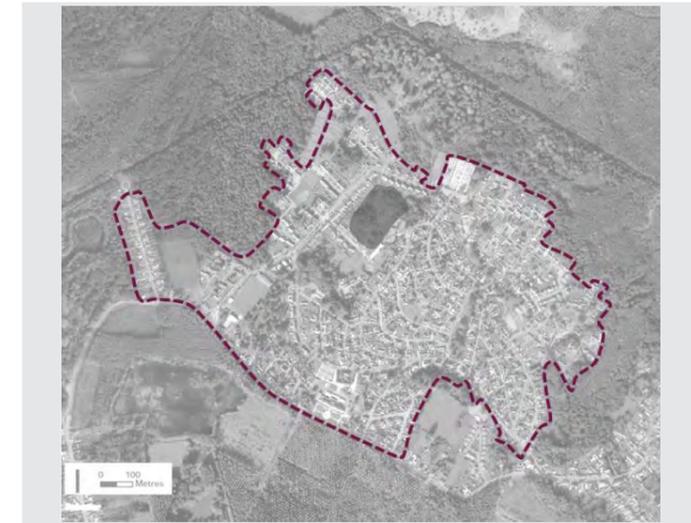
**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



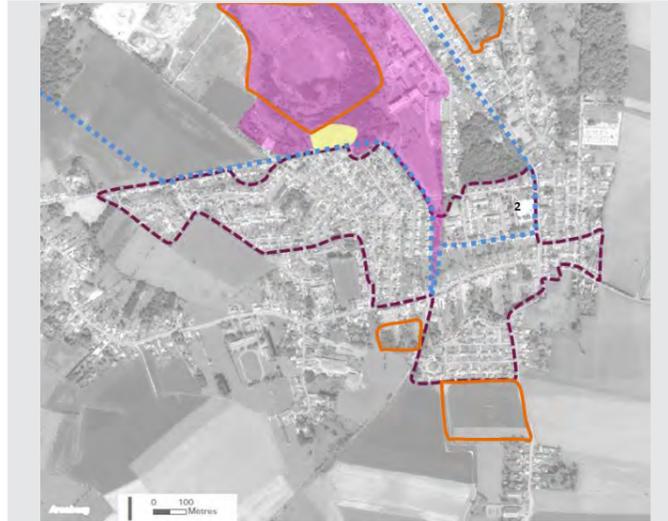
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**



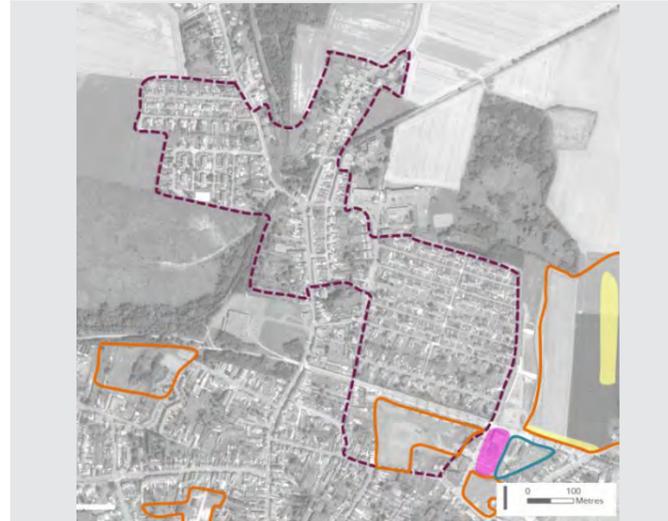
**Sabatier - Raimés**



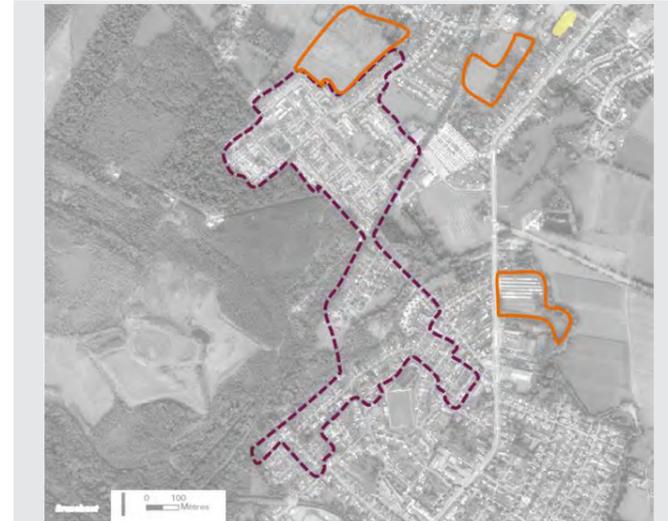
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raimés**



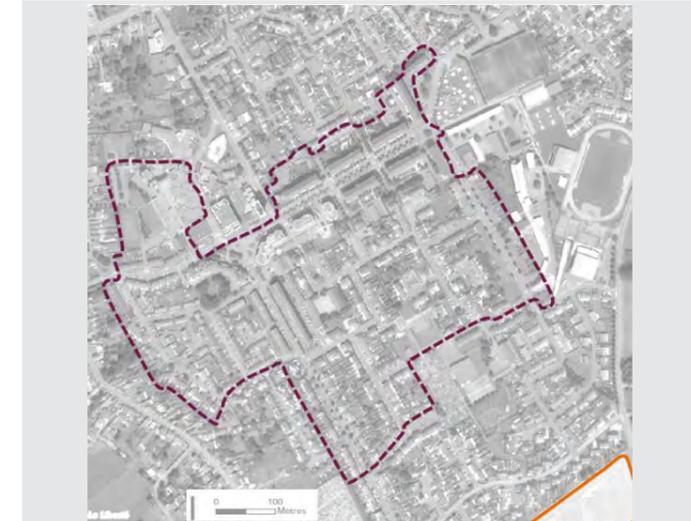
**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raimés/Bruay-sur-l'Escaut**



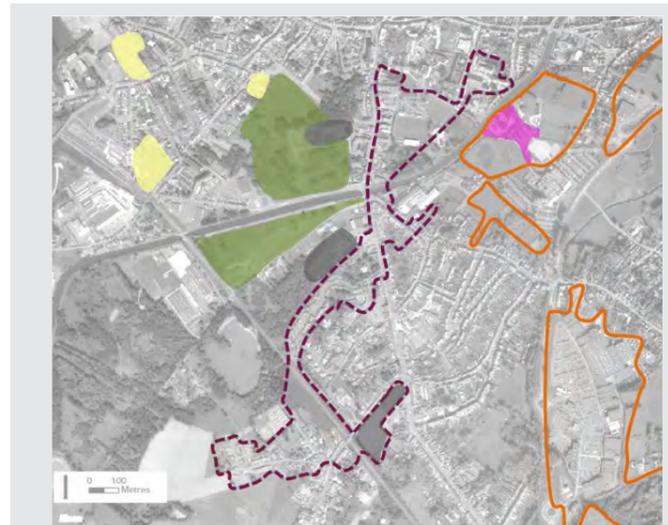
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**



- Quartier prioritaire
- EPF
- CAPH
- Friche
- Zone à vocation d'extension
- Projet amorcé
- Parcs et espaces verts
- Schéma d'aménagement du projet « créative mines »

- **DES QUARTIERS INTEGRANT DES RESERVES ET POTENTIALITES FONCIERES :** DENAIN CENTRE, SCHNEIDER, SABATIER, COUTURE SAVONNERIE,
- **DES QUARTIERS ADOSSES A DES RESERVES ET POTENTIALITES FONCIERES :** GAMBETTA, ARENBERG, BRUNEHAUT ET COLLINIERE.
- **DES QUARTIERS AVEC PEU DE POTENTIALITES FONCIERES :** BOULEVARD DE LA LIBERTE ET ELNON.

**Le potentiel foncier sur et aux abords des sites (Domanialités communales)**

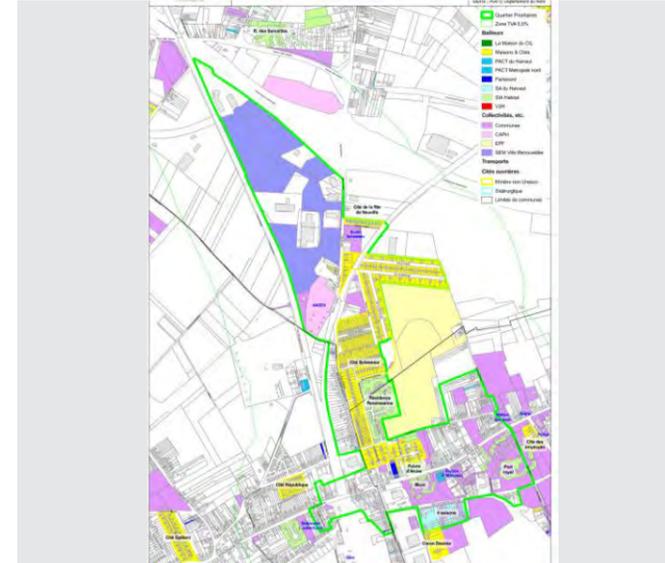
**Centre - Denain**



**Gambetta – Louches/Denain/Escaudain**



**Schneider – Escaudain/Louches/Roelux**



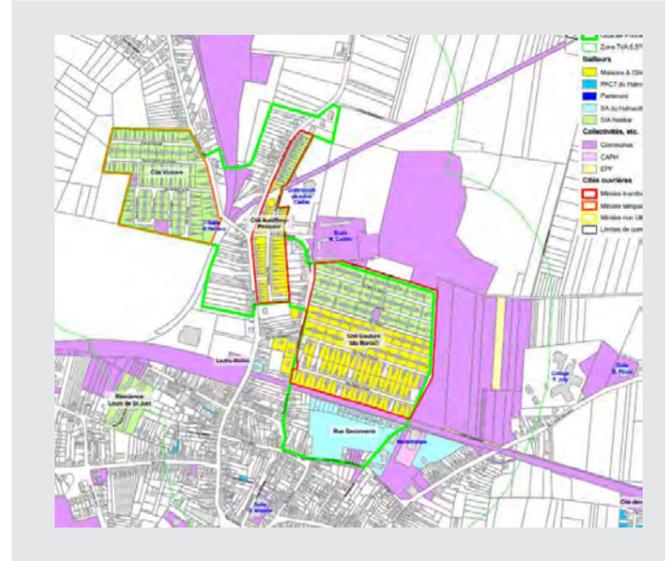
**Sabatier - Raismes**



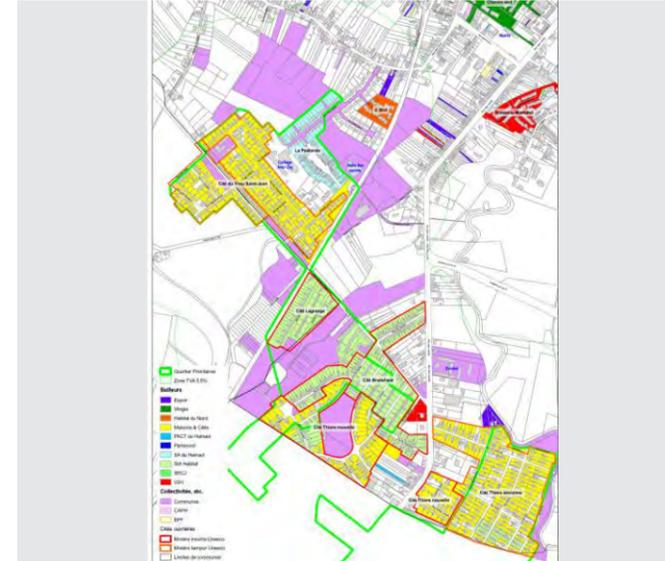
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



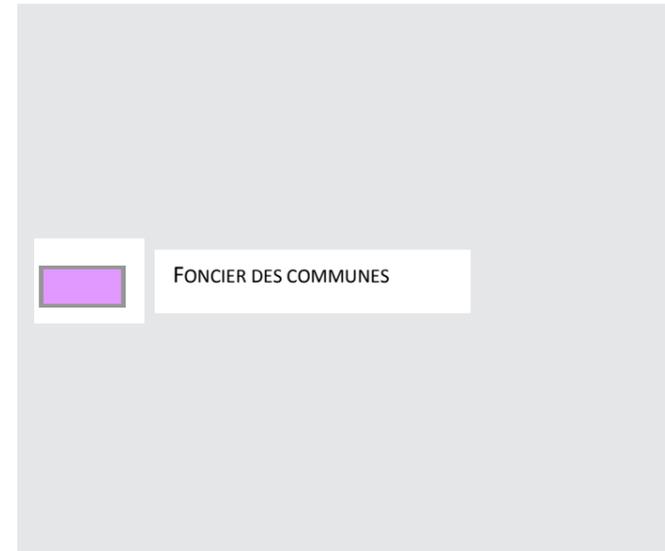
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**



- EN COMPLEMENT DE L'ANALYSE COMPARATIVE PRECEDENTE QUI FAIT ETAT DES POTENTIALITES FONCIERES AU REGARD DU COMPTE FONCIER, CES CARTES INTEGRENT LE FONCIER COMMUNAL.

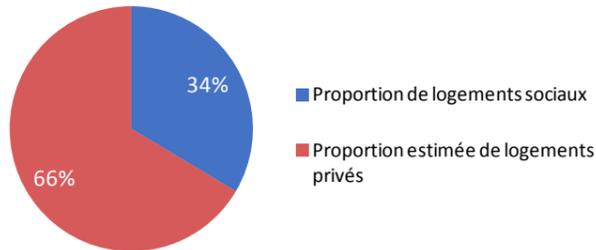
**Le poids des logements en politique de la ville dans les communes concernées**



**La répartition des logements selon leur nature (parc privé / parc social)**

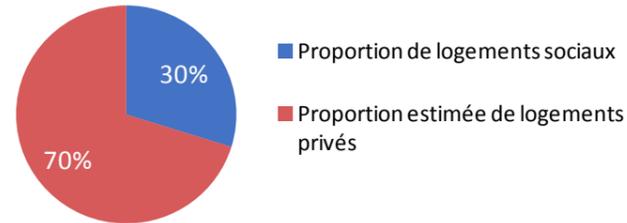
**Centre - Denain**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV DENAIN CENTRE



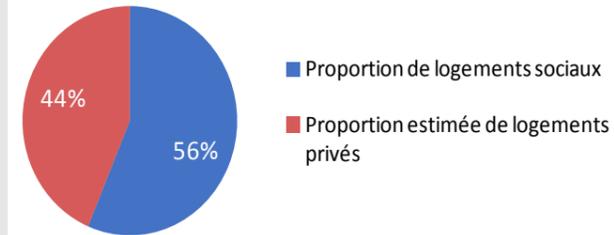
**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV GAMBETTA



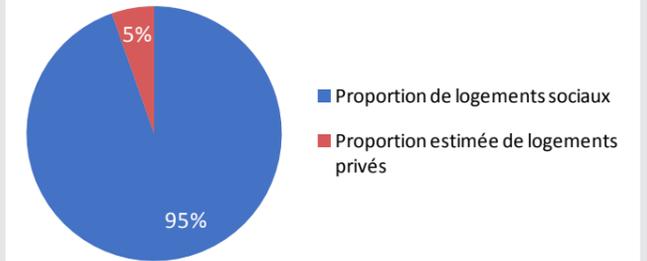
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV SCHNEIDER



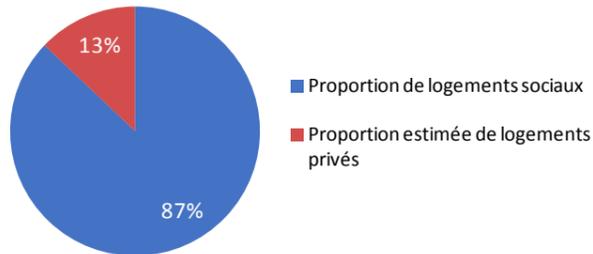
**Sabatier - Raismes**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV SABATIER



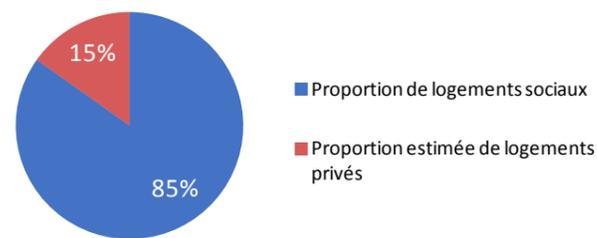
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV ARENBERG



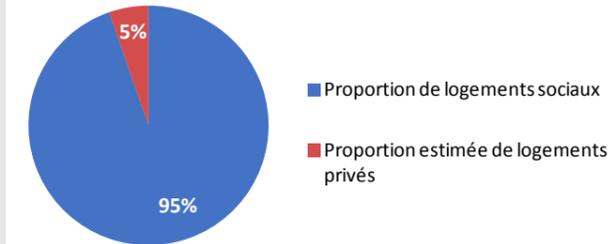
**Couture Savonnerie - Escaudain**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV COUTURE SAVONNERIE



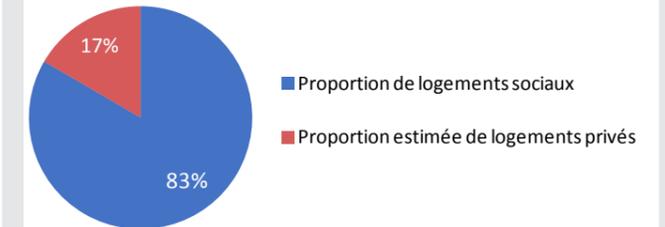
**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV BRUNHAUT



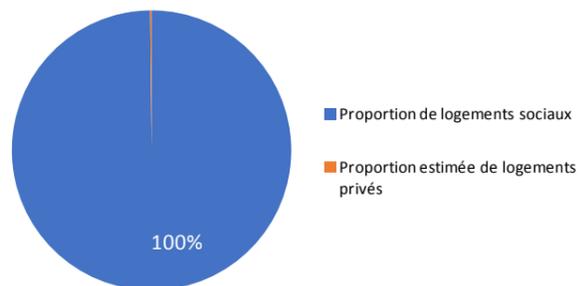
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV BOULEVARD DE LA LIBERTÉ



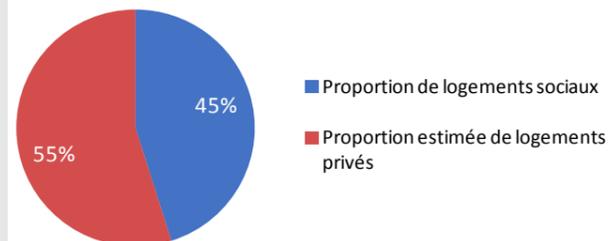
**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV ELNON



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV COLLINIÈRE

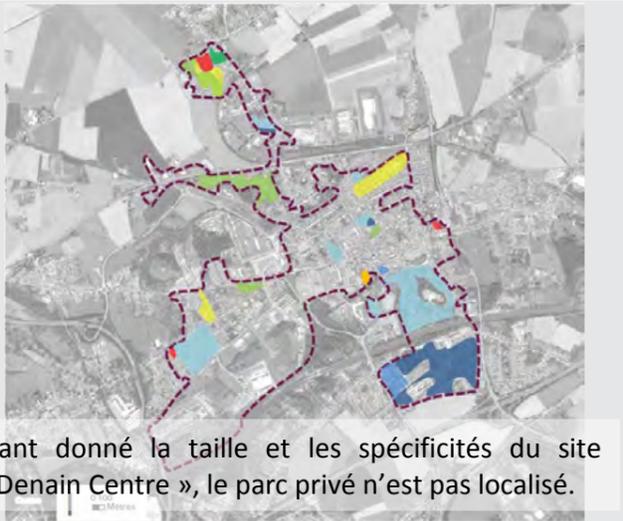


- **DES QUARTIERS QUI INTEGRENT UN PART IMPORTANTE DE PARC PRIVE :** DENAIN CENTRE, GAMBETTA, SCHNEIDER ET COLLINIÈRE

- **DES QUARTIERS EN MAJORITE COMPOSES DE PARC SOCIAL :** SABATIER, ARENBERG, COUTURE SAVONNERIE, BRUNHAUT, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ ET ELNON.

**Le patrimoine des bailleurs sociaux**

**Centre - Denain**

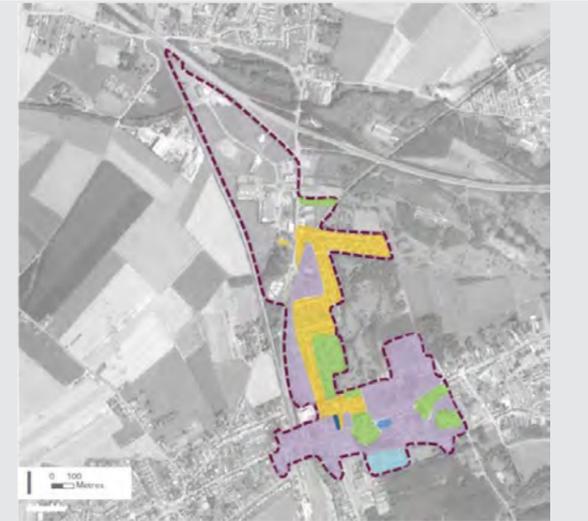


Etant donné la taille et les spécificités du site « Denain Centre », le parc privé n'est pas localisé.

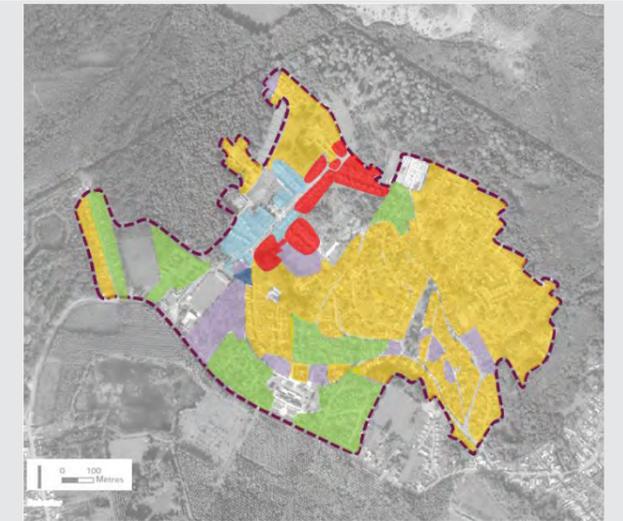
**Gambetta – Lourches/Denain/Escaudain**



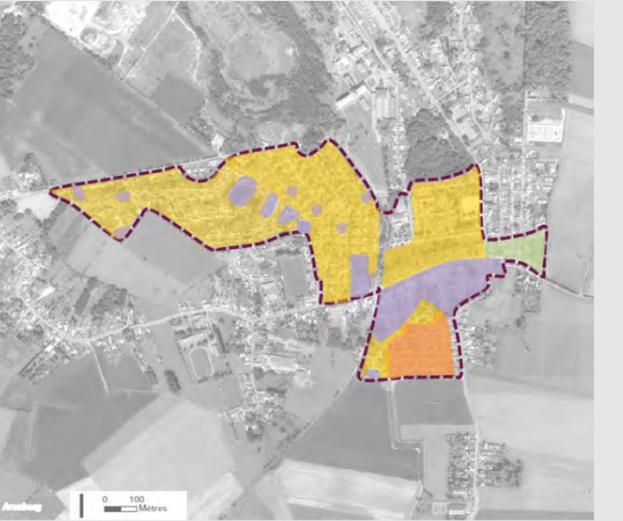
**Schneider – Escaudain/Lourches/Roelux**



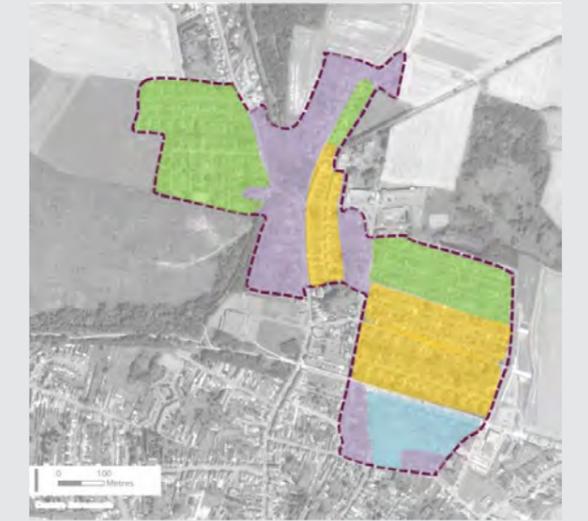
**Sabatier - Raimés**



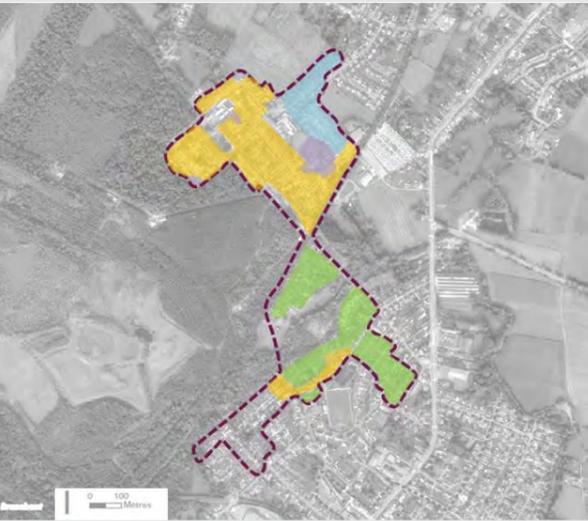
**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raimés**



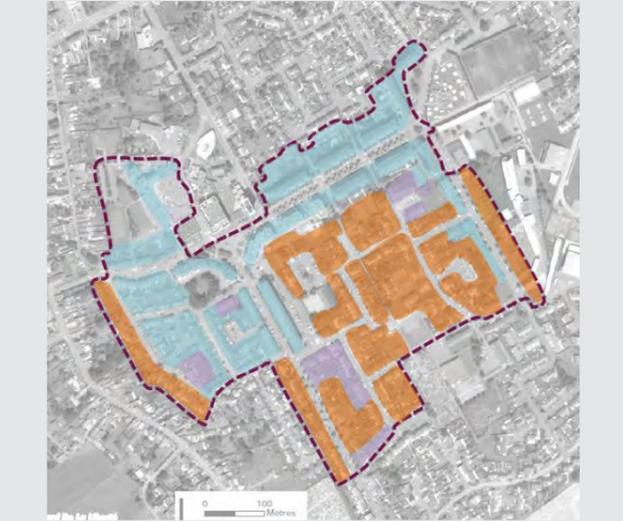
**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raimés/Bruay-sur-l'Escaut**



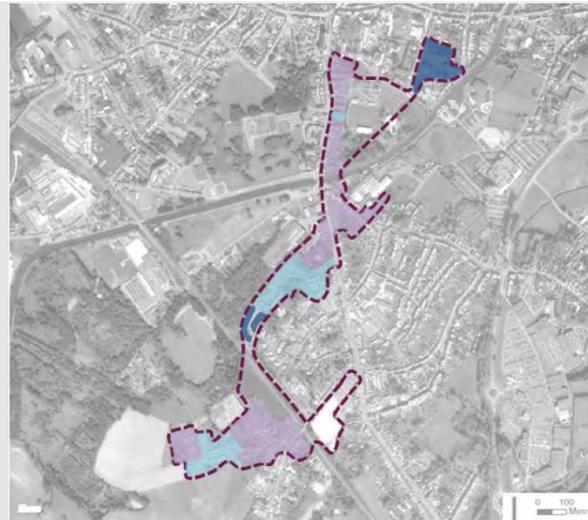
**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**



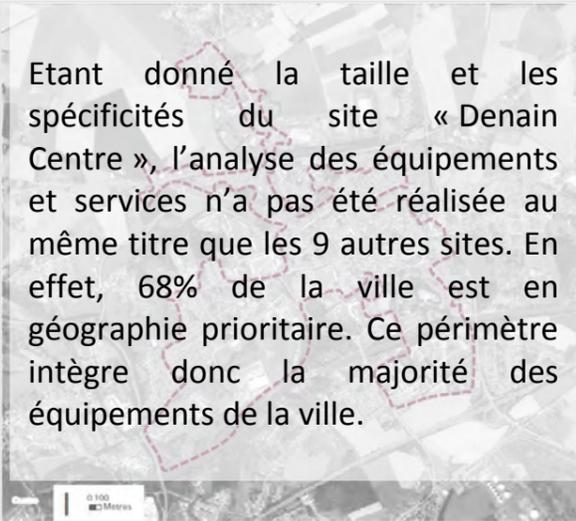
- Quartier prioritaire
- Parc privé
- Maisons et Cités
- Habitat 59/62
- SA du Hainaut
- SIA Habitat
- V2H
- Partenord
- SRCJ
- PACT
- Parc privé + parc social

- **DES QUARTIERS A DOMINANCE MINIERE ET SIDERURGIQUE** : SABATIER, ARENBERG, COUTURE SAVONNERIE ET BRUNHAUT.
- **DES QUARTIERS A DOMINANCE HABITAT SOCIAL COLLECTIF** : BOULEVARD DE LA LIBERTE ET ELNON.
- **DES QUARTIERS AU PARC PRIVE ET HABITAT SOCIAL DIVERS** : DENAIN CENTRE, GAMBETTA, SCHNEIDER ET COLLINIERE

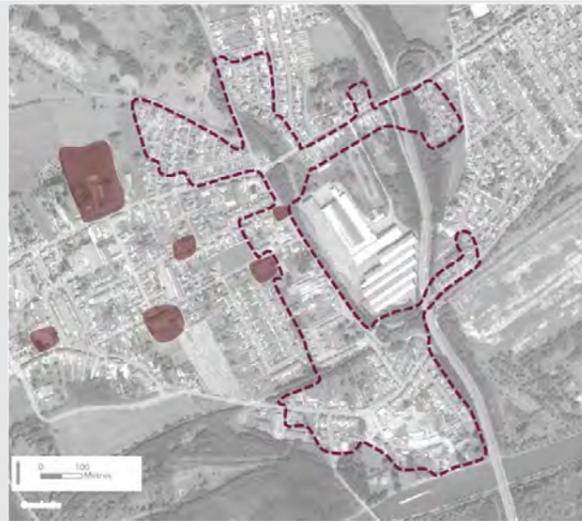
**Les équipements et services**

**Centre - Denain**

Etant donné la taille et les spécificités du site « Denain Centre », l'analyse des équipements et services n'a pas été réalisée au même titre que les 9 autres sites. En effet, 68% de la ville est en géographie prioritaire. Ce périmètre intègre donc la majorité des équipements de la ville.



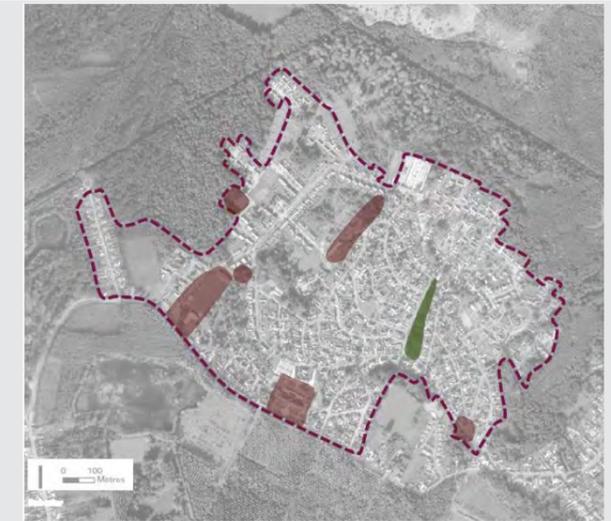
**Gambetta – Louches/Denain/Escaudain**



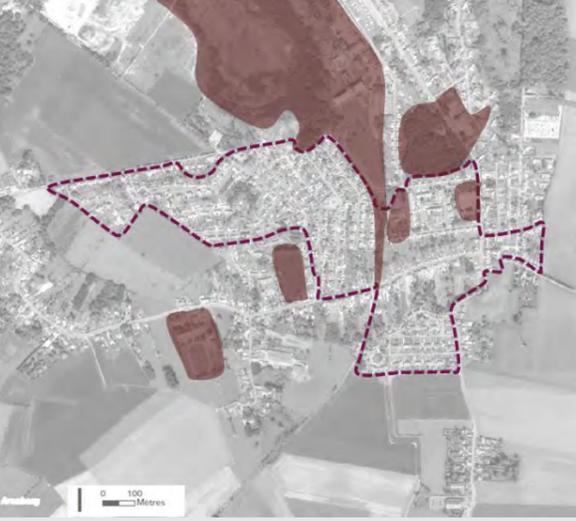
**Schneider – Escaudain/Louches/Roelux**



**Sabatier - Raismes**



**Arenberg – Wallers/Bellaing/Raismes**



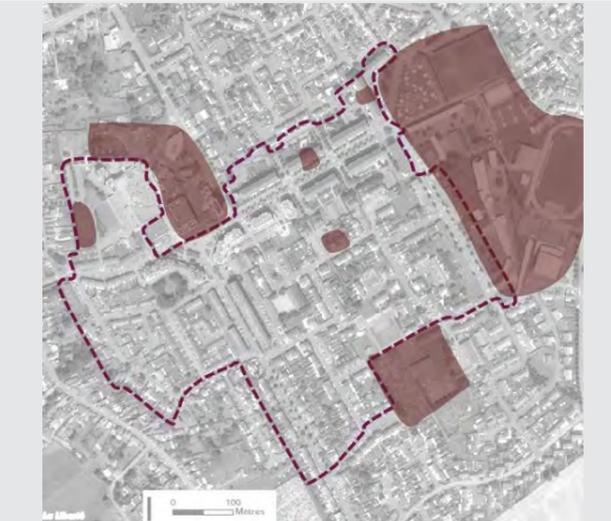
**Couture Savonnerie - Escaudain**



**Brunehaut –Escautpont/Raismes/Bruay-sur-l'Escaut**



**Boulevard de la liberté – Douchy-les-Mines**



**Elnon – Saint-Amand-les-Eaux**



**Collinière – Saint-Amand-les-Eaux**



-  Quartier prioritaire
-  Equipements et services
-  Parcs et espaces verts

- **DES EQUIPEMENTS ET SERVICES INTEGRES AU QUARTIER :** DENAIN CENTRE, SCHNEIDER, SABATIER, BRUNEAUT ET COLLINIERE.
- **DES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN PERIPHERIE DE QUARTIER :** ARENBERG, COUTURE SAVONNERIE, BOULEVARD DE LA LIBERTE ET ELNON

A NOTER QUE L'ANALYSE COMPARATIVE DES CARTOGRAPHIES DES SITES AU REGARD DES EQUIPEMENTS ET SERVICES MONTRE SES LIMITES : LA DIMENSION QUALITATIVE PRESENTE DANS CHAQUE DIAGNOSTIC DE SITE PERMET UNE LECTURE PLUS JUSTE DES CARTES.

## Les indicateurs clés à l'échelle des Quartiers Politique de la Ville

### Source : Dispositif Revenus Fiscaux Localisés 2011 (INSEE)

Suite au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, une série d'indicateurs clés de la politique de la ville – issus du dispositif Revenus Fiscaux Localisés 2011 – sont mis à disposition par l'INSEE sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015.

Le tableau ci dessous présente la situation des 10 sites en politique de la ville de la CAPH au regard des indicateurs sélectionnés.

Les cases en rouge mettent en exergue les territoires les plus fragilisés au regard de ces indicateurs par comparaison aux autres sites.

Nom du quartier prioritaire	Population en géographie prioritaire	Nombre de ménages estimé	Revenu médian	Indicateur de dispersion du revenu (déclaré) par unité de consommation	Part des bas revenus	Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	Part des personnes de moins de 14 ans	Part des ménages de 6 personnes et plus	Part des ménages monoparentaux avec jeunes enfants uniquement
Centre	13980	5 298	8 000 €	135	38,7%	23,6%	25,2%	7,6%	6,7%
Gambetta	1243	469	9 000 €	101,7	30,5%	29,3%	24,7%	8,5%	3,4%
Schneider	2290	853	8 700 €	118,6	37,1%	27,0%	26,9%	7,7%	7,6%
Sabatier	2820	1 091	10 700 €	87,4	24,7%	23,4%	21,9%	5,9%	5,4%
Arenberg	1750	682	10 500 €	81,5	17,0%	24,6%	21,0%	8,3%	3,6%
Couture Savonnerie	1200	457	10 600 €	88	24,3%	24,5%	20,6%	4,8%	4,2%
Brunehaut	1271	487	9 700 €	89,5	25,1%	24,4%	20,0%	6,3%	4,2%
Boulevard De La Liberté	3440	1 311	8 400 €	120,9	34,2%	26,3%	23,3%	5,3%	9,0%
Elnon	1436	602	9 100 €	98,2	27,4%	25,5%	23,9%	4,4%	8,9%
Collinière	1106	463	10 100 €	92,7	22,0%	22,6%	20,2%	5,0%	4,5%

- LES SITES DENAIN CENTRE, GAMBETTA, SCHNEIDER ET BOULEVARD DE LA LIBERTE APPARAISSENT LES PLUS EN DIFFICULTES PAR COMPARAISON AUX AUTRES SITES (EUX-MEMES FRAGILISES PUISQUE RETENUS EN POLITIQUE DE LA VILLE).
- LES QUATRE SITES DU DENAISIS PRESENTENT UN REVENU MEDIAN INFERIEUR A 9000 EUROS, ET UNE PART DES BAS REVENUS SUPERIEUR A 30%.
- LA PART DES JEUNES DE MOINS DE 14 ANS EST SUPERIEURE A 25% SUR LES SITES DENAIN CENTRE, ET SCHNEIDER
- LA PART DES MENAGES MONOPARENTAUX AVEC JEUNES ENFANTS UNIQUEMENT EST PARTICULIEREMENT ELEVEE SUR LES SITES DENAIN CENTRE, SCHNEIDER ET DANS LES DEUX SITES CARACTERISES PAR UN HABITAT COLLECTIF DENSE : BOULEVARD DE LA LIBERTE ET ELNON.

## Quelques indicateurs complémentaires à l'échelle des IRIS

### Source : CGET – Diagnostic territorial - Kit des données sexuées – Sur la base des données INSEE recensement 2010)

Les analyses suivantes se basent sur les données transmises par le CGET à l'échelle IRIS, dans le cadre du diagnostic territorial réalisé (KIT de données sexuées).

Nous avons réintégré – sur la base des données INSEE recensement 2010 – les mêmes données aux échelles régionale et nationale.

Bien que les périmètres IRIS ne soient pas identiques aux découpages de la nouvelle géographie prioritaire, ces indicateurs permettent de disposer de données sur l'âge des populations, la composition familiale, l'activité et la formation des populations.

Pour chaque tableau, nous avons appliqué une mise en forme conditionnelle automatique permettant de mettre en évidence et de visualiser les disparités entre les IRIS à travers des nuances de couleurs :

- Plus la case est rouge, plus le territoire apparaît fragilisé par comparaison aux autres périmètres observés.
- Inversement, la gradation vers le vert foncé met en exergue les territoires où la situation du territoire est plus « favorable » par comparaison aux autres.

### L'âge des populations

Quartier prioritaire	Territoire	Population âgée de 0-14 ans		Population âgée de 15-29 ans		Population âgée de 30-44 ans		Population âgée de 45-59 ans		Population âgée de 60-74 ans		Population âgée de 75 ans et plus	
Denain Centre	Centre - Nouveau Monde	1109	25,0%	921	21,0%	759	17,0%	845	19,0%	475	11,0%	258	6,0%
	Centre - Centre ville Sud	1064	25,0%	961	22,0%	759	18,0%	825	19,0%	420	10,0%	265	6,0%
	Centre - Centre ville Nord	952	25,0%	753	19,0%	634	16,0%	708	18,0%	348	9,0%	468	12,0%
	Centre - Faubourg du Château	682	24,0%	610	21,0%	555	19,0%	428	15,0%	330	12,0%	262	9,0%
	Centre - Bellevue	515	24,0%	411	20,0%	470	22,0%	401	19,0%	208	10,0%	100	5,0%
	Centre - Couture et Turenne	634	22,0%	516	18,0%	561	20,0%	578	20,0%	356	12,0%	210	7,0%
Gambetta	Gambetta - Louches	1064	27,0%	756	19,0%	747	19,0%	624	16,0%	406	10,0%	311	8,0%
	Gambetta - Nouveau Monde	1109	25,0%	921	21,0%	759	17,0%	845	19,0%	475	11,0%	258	6,0%
	Gambetta - Sud Est	862	26,0%	720	21,0%	643	19,0%	552	16,0%	336	10,0%	253	8,0%
Schneider	Schneider - IRIS Sud Est	862	26,0%	720	21,0%	643	19,0%	552	16,0%	336	10,0%	253	8,0%
	Schneider - IRIS Louches	1064	27,0%	756	19,0%	747	19,0%	624	16,0%	406	10,0%	311	8,0%
Sabatier	Sabatier - Iris Sabatier	649	24,0%	493	18,0%	476	17,0%	465	17,0%	364	13,0%	307	11,0%
Arenberg	Arenberg - Iris Ouest	473	18,0%	470	18,0%	522	20,0%	540	21,0%	401	15,0%	208	8,0%
Couture Savonnerie	Couture Savonnerie - Centre	548	21,0%	492	19,0%	537	20,0%	490	19,0%	297	11,0%	275	10,0%
	Couture Savonnerie - Nord Ouest	682	22,0%	587	19,0%	562	18,0%	584	19,0%	454	14,0%	285	9,0%
Brunehaut	Brunehaut - Escautpont	920	22,0%	843	20,0%	849	20,0%	786	19,0%	491	12,0%	348	8,0%
	Brunehaut - Lagrange et foret	69	21,0%	65	20,0%	67	20,0%	66	20,0%	32	10,0%	29	9,0%
Boulevard de la liberté	Liberté - Pitegnie	645	25,0%	587	23,0%	527	20,0%	536	21,0%	218	8,0%	64	2,0%
	Liberté - Nord	604	22,0%	562	20,0%	546	20,0%	519	19,0%	296	11,0%	229	8,0%
	Liberté - Centre	416	18,0%	363	16,0%	371	16,0%	440	19,0%	483	21,0%	196	9,0%
Elnon	Elnon - Centre 1	579	22,0%	552	21,0%	513	19,0%	535	20,0%	279	11,0%	181	7,0%
Collinière	Collinière - Iris Moulin des loups	627	19,0%	658	20,0%	668	20,0%	696	21,0%	429	13,0%	269	8,0%
	Collinière - Iris centre 3	289	16,0%	346	19,0%	338	19,0%	311	17,0%	290	16,0%	250	14,0%
	Collinière - Iris centre 2	584	17,0%	828	24,0%	687	20,0%	592	17,0%	376	11,0%	328	10,0%
<b>CA de la Porte du Hainaut</b>		<b>33155</b>	<b>21,0%</b>	<b>29727</b>	<b>19,0%</b>	<b>30857</b>	<b>20,0%</b>	<b>31343</b>	<b>20,0%</b>	<b>19155</b>	<b>12,0%</b>	<b>12793</b>	<b>8,0%</b>
<b>Région Nord Pas de Calais</b>		<b>811723</b>	<b>20,0%</b>	<b>817473</b>	<b>20,2%</b>	<b>800475</b>	<b>19,8%</b>	<b>797786</b>	<b>19,8%</b>	<b>502200</b>	<b>12,4%</b>	<b>308501</b>	<b>7,0%</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>11507484</b>	<b>18,3%</b>	<b>11596399</b>	<b>18,5%</b>	<b>12580157</b>	<b>20,0%</b>	<b>12647838</b>	<b>20,2%</b>	<b>8808445</b>	<b>14,0%</b>	<b>5624915</b>	<b>9,0%</b>

- LA PART DES JEUNES EST PLUS IMPORTANTE SUR LES TERRITOIRES IRIS DU DENAIS (DENAIN CENTRE, GAMBETTA, SCHNEIDER ET BOULEVARD DE LA LIBERTE)

- LES SITES DE DENAIN, SABATIER, COUTURE SAVONNERIE, COLLINIÈRE PRESENTENT DES IRIS AYANT UNE PART DE PLUS DE 75 ANS SUPERIEURE A 10 %.

## La composition familiale

Quartier prioritaire	Territoire	Ménages 1 personne		Ménages couples sans enfant		Ménages couples avec enfant(s)		Ménages familles monoparentales	
Denain Centre	Centre - Nouveau Monde	426	26,0%	368	23,0%	525	32,0%	259	16,0%
	Centre - Centre ville Sud	555	33,0%	386	23,0%	488	29,0%	237	14,0%
	Centre - Centre ville Nord	505	35,0%	265	19,0%	428	30,0%	188	13,0%
	Centre - Faubourg du Château	306	29,0%	244	23,0%	362	34,0%	130	12,0%
	Centre - Bellevue	158	23,0%	158	23,0%	286	42,0%	76	11,0%
	Centre - Couture et Turenne	299	28,0%	246	23,0%	366	34,0%	120	11,0%
Gambetta	Gambetta - Louches	390	29,0%	278	21,0%	467	35,0%	169	13,0%
	Gambetta - Nouveau Monde	426	26,0%	368	23,0%	525	32,0%	259	16,0%
	Gambetta - Sud Est	304	25,0%	268	22,0%	451	38,0%	136	11,0%
Schneider	Schneider - IRIS Sud Est	304	25,0%	268	22,0%	451	38,0%	136	11,0%
	Schneider - IRIS Louches	390	29,0%	278	21,0%	467	35,0%	169	13,0%
Sabatier	Sabatier - Iris Sabatier	304	30,0%	227	22,0%	322	31,0%	149	15,0%
Arenberg	Arenberg - Iris Ouest	267	25,0%	318	30,0%	339	32,0%	116	11,0%
Couture Savonnerie	Couture Savonnerie - Centre	296	29,0%	252	25,0%	344	34,0%	100	10,0%
	Couture Savonnerie - Nord Ouest	340	28,0%	320	26,0%	391	32,0%	152	12,0%
Brunehaut	Brunehaut - Escoutpont	440	28,0%	341	21,0%	610	38,0%	176	11,0%
	Brunehaut - Lagrange et foret	44	33,0%	22	17,0%	46	34,0%	13	10,0%
Boulevard de la liberté	Liberté - Pitegnie	230	24,0%	154	16,0%	353	37,0%	177	19,0%
	Liberté - Nord	284	27,0%	222	21,0%	370	36,0%	140	14,0%
	Liberté - Centre	283	29,0%	313	32,0%	267	28,0%	89	9,0%
Elnon	Elnon - Centre 1	274	26,0%	216	21,0%	334	32,0%	202	19,0%
Collinière	Collinière - Iris Moulin des loups	431	31,0%	366	26,0%	420	30,0%	152	11,0%
	Collinière - Iris centre 3	300	40,0%	165	22,0%	170	23,0%	89	12,0%
	Collinière - Iris centre 2	685	42,0%	388	24,0%	315	19,0%	196	12,0%
<b>CA de la Porte du Hainaut</b>		<b>15806</b>	<b>27,0%</b>	<b>14765</b>	<b>26,0%</b>	<b>19371</b>	<b>34,0%</b>	<b>6235</b>	<b>11,0%</b>
<b>Région Nord Pas de Calais</b>		501783	30,5%	425603	25,9%	511597	31,1%	163929	10,0%
<b>France métropolitaine</b>		9216242	34,0%	7349909	27,1%	7484787	27,6%	2341255	8,6%

- LA CAPH SE DISTINGUE PAR UNE PROPORTION PLUS ELEVEE DE COUPLES AVEC ENFANTS PAR COMPARAISON AUX ECHELLES REGIONALE ET NATIONALE. CETTE CARACTERISTIQUE APPARAÎT PLUS MARQUEE, NOTAMMENT SUR LE DENAISIS.
- LES SITES QPV DE CENTRE VILLE (DENAIN CENTRE ET COLLINIÈRE) SONT CEUX OU L'ON RELEVE UNE SUR REPRESENTATION DE MENAGES ISOLES.
- LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PLUS FORTEMENT REPRESENTÉES SUR LES DEUX SITES D'HABITAT DENSE : BOULEVARD DE LA LIBERTÉ ET L'ELNON,
- LES QUARTIER DU NOUVEAU MONDE SUR DENAIN CENTRE ET SABATIER SE DISTINGUENT EGALEMENT AU REGARD DE CET INDICATEUR.

## L'activité des populations selon le sexe

Quartier prioritaire	Territoire	Femmes actives âgées de 15 à 64 ans		Hommes actifs âgés de 15 à 64 ans		Femmes en emploi âgées de 15-64 ans		Hommes en emploi âgés de 15-64 ans		Femmes au chômage âgées de 15-64 ans		Homme au chômage âgés de 15-64 ans	
		Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Denain Centre	Centre - Nouveau Monde	649	45,3%	866	66,3%	420	29,3%	604	46,3%	230	35,4%	261	30,2%
	Centre - Centre ville Sud	675	46,7%	924	71,9%	472	32,7%	706	55,0%	202	30,0%	217	23,5%
	Centre - Centre ville Nord	497	42,4%	752	69,2%	332	28,3%	509	46,9%	165	33,2%	243	32,3%
	Centre - Faubourg du Château	418	47,3%	611	73,3%	266	30,1%	417	50,1%	152	36,5%	194	31,7%
	Centre - Bellevue	304	42,0%	453	67,9%	235	32,5%	372	55,7%	69	22,7%	81	17,9%
	Centre - Couture et Turenne	462	50,4%	626	70,0%	356	38,9%	500	55,9%	106	22,9%	126	20,1%
Gambetta	Gambetta - Lourches	577	48,7%	801	71,1%	377	31,8%	561	49,9%	200	34,7%	239	29,9%
	Gambetta - Nouveau Monde	649	45,3%	866	66,3%	420	29,3%	604	46,3%	230	35,4%	261	30,2%
	Gambetta - Sud Est	520	50,0%	724	70,3%	342	32,9%	521	50,6%	179	34,4%	203	28,0%
Schneider	Schneider - IRIS Sud Est	520	50,0%	724	70,3%	342	32,9%	521	50,6%	179	34,4%	203	28,0%
	Schneider - IRIS Lourches	577	48,7%	801	71,1%	377	31,8%	561	49,9%	200	34,7%	239	29,9%
Sabatier	Sabatier - Iris Sabatier	314	39,9%	569	72,7%	200	25,4%	391	50,0%	114	36,3%	178	31,3%
Arenberg	Arenberg - Iris Ouest	548	63,7%	643	75,9%	474	55,1%	581	68,6%	74	13,5%	62	9,6%
Couture Savonnerie	Couture Savonnerie - Centre	498	57,2%	605	76,4%	385	44,3%	490	61,9%	113	22,6%	115	19,0%
	Couture Savonnerie - Nord Ouest	521	53,5%	652	69,8%	391	40,2%	515	55,2%	130	24,9%	137	21,0%
Brunehaut	Brunehaut - Escautpont	679	50,4%	950	72,3%	527	39,1%	795	60,6%	152	22,4%	154	16,3%
	Brunehaut - Lagrange et foret	38	40,0%	77	70,9%	22	23,5%	50	46,0%	16	41,1%	27	35,0%
Boulevard de la liberté	Liberté - Pitegnie	525	53,4%	581	71,4%	367	37,4%	459	56,4%	158	30,1%	121	20,9%
	Liberté - Nord	516	55,9%	634	74,0%	423	45,8%	491	57,3%	93	18,0%	143	22,6%
	Liberté - Centre	399	57,2%	463	72,0%	316	45,3%	383	59,7%	83	20,8%	79	17,2%
Elnon	Elnon - Centre 1	566	59,0%	536	68,7%	408	42,6%	452	57,9%	158	27,9%	84	15,8%
Collinière	Collinière - Iris Moulin des loups	700	66,5%	842	75,1%	460	69,8%	589	79,3%	120	17,1%	157	18,6%
	Collinière - Iris centre 3	355	62,3%	385	73,3%	227	70,3%	245	76,6%	56	15,8%	62	16,2%
	Collinière - Iris centre 2	818	68,5%	886	83,6%	499	68,6%	588	80,0%	157	19,2%	135	15,2%
<b>CA de la Porte du Hainaut</b>		<b>29470</b>	<b>58,1%</b>	<b>36820</b>	<b>74,2%</b>	<b>23788</b>	<b>46,9%</b>	<b>30592</b>	<b>61,7%</b>	<b>5682</b>	<b>19,3%</b>	<b>6227</b>	<b>16,9%</b>
<b>Région Nord Pas de Calais</b>		829054	62,1%	965778	73,9%	694668	52,0%	822513	62,9%	134656	16,2%	143540	14,8%
<b>France métropolitaine</b>		14059252	68,6%	15243556	75,9%	12314018	60,0%	13591471	67,7%	1751546	12,4%	1658377	10,8%

- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT SE CARACTERISE PAR UN RETRAIT PLUS MASSIF DES FEMMES DU MARCHE DU TRAVAIL AVEC UN TAUX DE CHOMAGE FEMININ PLUS ELEVE ET UN TAUX D'EMPLOI INFERIEUR A 50% (MOINS UNE FEMME SUR DEUX EN EMPLOI)
- CETTE CARACTERISTIQUE EST D'AUTANT PLUS MARQUEE SUR LE SITE DE DENAIS.
- INVERSEMENT, L'AMANDINOIS SE DISTINGUE POSITIVEMENT AVEC DES TAUX D'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN SUPERIEURS AUX REFERENCES REGIONALES ET NATIONALES.

## Les niveaux de formation

Quartier prioritaire	Territoire	Femmes non diplômées		Hommes non diplômés		Femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long		Hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Denain Centre	Centre - Nouveau Monde	388	24,4%	304	22,4%	32	2,0%	33	2,5%
	Centre - Centre ville Sud	549	34,7%	385	29,6%	75	4,8%	67	5,2%
	Centre - Centre ville Nord	628	41,8%	436	39,0%	39	2,6%	30	2,7%
	Centre - Faubourg du Château	233	22,6%	219	23,7%	23	2,2%	37	4,0%
	Centre - Bellevue	297	40,1%	226	34,4%	12	1,7%	14	2,1%
	Centre - Couture et Turenne	405	37,8%	328	34,6%	32	3,0%	41	4,3%
Gambetta	Gambetta - Louches	450	32,6%	363	31,3%	34	2,5%	32	2,8%
	Gambetta - Nouveau Monde	388	24,4%	304	22,4%	32	2,0%	33	2,5%
	Gambetta - Sud Est	412	34,6%	321	30,1%	41	3,4%	42	3,9%
Schneider	Schneider - IRIS Sud Est	412	34,6%	321	30,1%	41	3,4%	42	3,9%
	Schneider - IRIS Louches	450	32,6%	363	31,3%	34	2,5%	32	2,8%
Sabatier	Sabatier - Iris Sabatier	536	52,1%	439	49,6%	18	1,7%	9	1,0%
Arenberg	Arenberg - Iris Ouest	189	18,6%	140	15,2%	69	6,8%	79	8,6%
Couture Savonnerie	Couture Savonnerie - Centre	297	28,4%	178	20,9%	54	5,2%	49	5,8%
	Couture Savonnerie - Nord Ouest	389	32,0%	226	22,8%	26	2,1%	36	3,6%
Brunehaut	Brunehaut - Escautpont	517	32,5%	340	24,9%	38	2,4%	53	3,8%
	Brunehaut - Lagrange et foret	65	54,6%	57	45,1%	3	2,2%	0	0,0%
Boulevard de la liberté	Liberté - Pitegnie	284	29,8%	172	22,7%	15	1,5%	30	4,0%
	Liberté - Nord	279	27,0%	169	19,4%	50	4,8%	45	5,1%
	Liberté - Centre	222	24,3%	103	13,5%	38	4,2%	43	5,6%
Elnon	Elnon - Centre 1	309	29,6%	178	23,2%	59	5,7%	49	6,3%
Collinière	Collinière - Iris Moulin des loups	360	27,3%	279	23,0%	80	6,1%	73	6,0%
	Collinière - Iris centre 3	299	38,8%	175	28,7%	54	7,0%	43	7,1%
	Collinière - Iris centre 2	306	21,4%	217	19,0%	171	12,0%	135	11,9%
<b>CA de la Porte du Hainaut</b>		<b>15350</b>	<b>25,9%</b>	<b>10975</b>	<b>21,0%</b>	<b>3309</b>	<b>5,6%</b>	<b>3408</b>	<b>6,5%</b>
<b>Région Nord Pas de Calais</b>		325950	21,7%	247776	18,4%	131614	8,7%	142605	10,6%
<b>France métropolitaine</b>		4386370	18,4%	3777190	17,4%	2908899	12,2%	3058542	14,1%

- AU REGARD DU NIVEAU DE FORMATION, NOUS RELEVONS UN DECROCHAGE DE L'AGGLOMERATION AVEC DES PARTS DE NON DIPLOMES PLUS ELEVES ET DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION PLUS FAIBLES PAR RAPPORT AUX ECHELLES REGIONALE ET NATIONALE.
- CE DECROCHAGE APPARAÎT PLUS MARQUE SUR LES IRIS SABATIER ET LAGRANGE ET FORET AVEC PLUS DE LA MOITIE DES FEMMES ET HOMMES NON DIPLOMEE
- INVERSEMENT, L'IRIS ARENBERG SE DEMARQUE POSITIVEMENT AU REGARD DE CET INDICATEUR.

Les rapports de diagnostic des 10 sites intègrent une partie qualitative visant à caractériser les enjeux sociaux des territoires. En complément des données statistiques, il s'agissait de présenter les regards croisés du point de vue des acteurs locaux afin de mettre en exergue les enjeux saillants territoire par territoire.

L'exercice d'une synthèse apparaît difficile car elle risque de niveler les spécificités liées à chacun des sites. Or, dans une optique communautaire, l'un des enjeux est d'identifier les enjeux transversaux et marquants à l'échelle de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

En guise de synthèse, nous mettons en exergue trois angles d'approche des enjeux sociaux du territoire communautaire :

- **La pertinence des enjeux sociaux repérés dans le cadre du contrat de ville 2014-2020,**

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville et formalise les engagements pris par les partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés, à travers un projet territorial d'intégration et de cohésion sociale et spatiale.

L'ambition de ce projet est de :

- Réduire les décrochages constatés sur le territoire de La Porte du Hainaut
- Rechercher une meilleure cohérence entre les politiques publiques locales à l'échelle de l'agglomération
- Prioriser et mutualiser les moyens d'actions en faveur des populations et des territoires en situation de fragilité sociale

Le projet de territoire se décline selon cinq thématiques d'intervention prioritaires :

- Emploi /insertion
- Logement et cadre de vie (y compris le renouvellement urbain)
- Action sociale /apprentissage
- Santé
- Citoyenneté

Pour chacune de ces thématiques, des objectifs sont retenus en vue d'avancer vers une meilleure mobilisation des ressources au service des politiques publiques d'inclusion sociale, culturelle et économique.

Les diagnostics de site confortent la pertinence des enjeux sociaux travaillés dans le cadre du contrat de ville.

- **Au-delà de ces enjeux sociaux, la nécessaire prise en compte des spécificités des territoires.**

Sans nier les spécificités des quartiers, nous pouvons dégager une approche de la CAPH autour de trois grands territoires :

- **Les sites du Denaisis**

Ils se caractérisent par des décrochages importants quelque soient les indicateurs, avec des populations qui cumulent les difficultés sociales.

Ces sites se distinguent également par l'effet masse puisqu'ils représentent à eux seuls 72 % de la population en géographie prioritaire de la CAPH.

La fragilité sociale des populations apparaît comme massive, et dominante.

- **Les sites de l'Amandinois**

Ces sites apparaissent – aux premiers abords – moins fragilisés. Cependant, ils se caractérisent comme des enclaves dans le tissu intégrateur environnant.

- **Les sites intégrant de l'habitat minier**

Intégrant les stigmates du passé économique du territoire, ils sont le fruit de l'exploitation minière et sidérurgique et intègrent des cités pour lesquelles sont pointés des enjeux liés au vieillissement et à la disparition progressive des ayants droit.

Néanmoins, selon le rôle de ce parc spécifique dans le marché du logement à vocation sociale, il apparaît des équilibres démographiques variables qui différencient le peuplement de chacune des cités et ainsi, se traduisent par des enjeux sociaux particuliers.



- **Enfin, nous dégageons quatre problématiques sociales transversales plus ou moins marquées sur les territoires qui mériteraient une intervention communautaire**

- **La jeunesse**

21% de la population est âgée de moins de 14 ans.

Cette proportion est plus marquée sur les sites du Denaisis qui comptabilisent plus d'un quart de leur population âgée de moins de 14 ans.

Il conviendra de renforcer l'accompagnement de ce public jeune à travers un projet global qui intègre différentes thématiques du contrat de ville (éducation, prévention santé, mobilité, prévention de la délinquance, accès au logement, etc.).

- **L'emploi et l'activité des femmes**

Au regard de l'emploi et de la formation, le public féminin apparaît en retrait du marché du travail. Ce public féminin est moins souvent en emploi et moins diplômé que le public masculin. Ce décrochage pourrait faire l'objet d'une réflexion globale à l'échelle communautaire.

- **La transition du peuplement des cités minières,**

L'évolution du peuplement des cités minières, lié au remplacement des ayants droit des mines par des locataires souvent plus fragiles sur le plan socio-économique, et l'anticipation du vieillissement de ces cités sont des enjeux à prendre en considération dans le cadre de l'intervention publique.

- **La prise en compte des publics spécifiques.**

Enfin, la fragilité du territoire se caractérise également par une présence qui semble se renforcer de publics spécifiques sur certains territoires (migrants, familles ROMS, gens du voyage...). Ces publics spécifiques – dont les problématiques ne sont pas forcément similaires – pourraient faire l'objet d'une réflexion communautaire afin de faciliter leur intégration au sein du territoire.

## SECONDE PARTIE

# Propositions relatives à la stratégie d'intervention communautaire de la CAPH sur les quartiers Politique de la ville

## II. LA STRATEGIE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE

### II.1. QUELLE DOIT ETRE LA STRATEGIE DE LA CAPH SUR LES QUARTIERS QPV DANS L'OBJECTIF DE LA REDUCTION DES ECARTS AVEC L'ENSEMBLE DES AUTRES TERRITOIRES DE L'AGGLOMERATION ?

#### De la synthèse des enjeux stratégiques ...

Le diagnostic réalisé en première phase et l'analyse comparée entre les 10 quartiers ont permis de dégager **des enjeux stratégiques à travailler site par site**.

Pour chaque site, un tableau de synthèse posant les atouts, les points de vigilance et les enjeux stratégiques est restitué en fin de rapport de diagnostic.

Nous faisons le choix de classer ces enjeux en 12 enjeux stratégiques d'intervention qui structureront la stratégie communautaire présentée dans la partie suivante.

En s'appuyant sur cet exercice réalisé site par site, nous avons affecté ces 12 enjeux dans le tableau ci-dessous afin de mettre en exergue les sujets qui méritent d'être travaillés sur les différents quartiers dans l'optique d'une intervention communautaire.

**Même si pour ces 10 quartiers en géographie prioritaire, l'ensemble de ces enjeux pourraient être retenus étant donné leur situation de décrochage (par rapport au territoire et au niveau national), dans un souci de hiérarchisation et de priorisation, une sélection est effectuée.**

Cette sélection n'exclut pas une intervention potentielle sur un enjeu non sélectionné.

Enjeux stratégiques à travailler selon les sites											
		Denain centre	Gambetta	Schneider	Sabatier	Arenberg	Couture Savonnerie	Brunehaut	Douchy Liberté	Elnon	Collinière
Le développement économique - Emploi et Insertion											
Les polarités	Equipements et services										
	Développement commercial et services privés										
Le cadre de vie	Valorisation du patrimoine remarquable										
	Espaces publics, maillage, accessibilité										
L'habitat – Peuplement	Habitat Privé										
	Ex Habitat minier										
	Diversification des produits logements										
	Equilibres de peuplement dans le parc social										
La Gestion Urbaine de Proximité	Tranquillité Publique et vivre ensemble										
	GUP sur les espaces publics										
L'accompagnement des populations											

#### ... A l'exercice de priorisation de l'intervention communautaire selon les quartiers

Il s'agit à ce stade de :

- Définir la stratégie d'intervention communautaire sur les quartiers Politique de la ville à la lumière des diagnostics stratégiques et des moyens communautaires mobilisables.
- Prioriser les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville signé en juin 2015, celui-ci étant l'un des supports de contractualisation pour déployer cette stratégie.

La finalité est d'**aider à la décision quant aux priorités de l'agglomération sur la stratégie opérationnelle à déployer pour résorber les écarts de développement sur ces 10 quartiers.**

Les priorités annoncées n'excluent pas :

- Une intervention possible de la CAPH sur les autres quartiers (Politique de la ville ou non)
- La mobilisation des communes et des autres partenaires sur d'autres axes et objectifs du contrat de ville même si dans cet exercice de priorisation, les territoires QPV ne sont pas pointés comme prioritaires.

Nous proposons de formuler la stratégie communautaire pour contribuer à résorber les écarts de développement des quartiers en politique de la Ville en déclinant 3 principes stratégiques :

### **CIBLER 6 PRIORITES COMMUNAUTAIRES D'INTERVENTION**

Sur la base de ses compétences obligatoires et facultatives, la CAPH peut intervenir sur quatre grands domaines d'intervention :

- Le développement économique (Mais aussi l'emploi, les commerces et services et le tourisme),
- L'aménagement de l'espace (et la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la voirie, et la communication électronique et aménagement numérique),
- L'équilibre social de l'Habitat,
- La politique de la ville (et la culture et le sport).

Nous formulons la stratégie communautaire sur les quartiers en politique de la Ville en conjuguant **LES DIFFERENTS DOMAINES DE COMPETENCES DE L'AGGLOMERATION A TRAVERS LES 6 PRIORITES COMMUNAUTAIRES** :

- I. **Renforcer les moyens communautaires en faveur du développement économique et du développement de l'emploi**
- II. **Renforcer les polarités sur les quartiers**, notamment en travaillant au renforcement des schémas d'équipements et de services (II.1.) et en soutenant le développement commercial et les services privés sur les quartiers (II.2.).
- III. **Favoriser un cadre de vie de qualité par** la valorisation du patrimoine remarquable d'une part (III.1.) et en qualifiant les espaces publics, en développant les maillages et cheminements pour une meilleure accessibilité des quartiers d'autre part (III.2.).
- IV. **Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous.** En particulier il s'agit de :
  - (IV.1.) Traiter les problématiques de l'habitat privé (logements indigènes, marchands de sommeil, division des logements)
  - (IV.2.) Valoriser et accompagner la transition de l'ex habitat minier
  - (IV.3.) Poursuivre l'effort de diversification des produits logements au service d'une meilleure mixité sociale
  - (IV.4.) Organiser une veille renforcée des équilibres de peuplement dans le parc social des quartiers
- V. **Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité en appui des communes** notamment dans le but d'améliorer la Tranquillité Publique et favoriser le vivre ensemble (V.1.) et de Garantir une qualité d'entretien et la pérennisation des investissements sur les espaces publics (V.2.)
- VI. **Mutualiser, mieux coordonner et renforcer les dispositifs d'accompagnement des populations** sur les quartiers. A ce titre, il s'agira de soutenir la coordination et mutualisation des acteurs et des actions soutenues localement au titre de la politique de la ville autour de projets collectifs concertés.

### **ENGAGER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL GLOBAL ET INTEGRE AUTOUR DE 3 CŒURS DE CIBLES**

Pour mettre en œuvre cette stratégie communautaire, sans exclure le cas échéant d'autres projets et en complément de l'exercice de priorisation par quartier, la communauté d'agglomération privilégiera trois cœurs de cible :

#### **LE SITE DENAIN CENTRE – GAMBETTA**

Retenu au titre du Programme National de Renouveau Urbain, le quartier « Denain Centre » (QP059050) auquel se rattache le quartier « Gambetta » (QP059054) constitue le cœur de cible du Renouveau Urbain de l'agglomération en cohérence avec les orientations du SCOT. Le renouvellement Urbain de ce territoire aura de fait un impact sur l'ensemble du bassin de vie du denaisis.

#### **LE SITE INTERCOMMUNAL SCHNEIDER**

Ce site stratégique, intercommunal et aux potentialités de développement constitue une seconde cible de renouvellement de l'agglomération (QP059052). Au cœur du Denaisis, il impacte Louches, Escaudain et Roelux. Il s'agit, dans le prolongement de la dynamique engagée sur Denain- Gambetta dans le cadre du NPNRU et de la zone des Pierres Blanches à Denain d'en faire un site d'expérimentation sur le développement d'un projet local intégré.

A cet effet, dans le cadre de sa stratégie d'Investissement Territorial Intégré (ITI), l'agglomération souhaite générer un effet levier sur le développement de ce projet structurant.

#### **LE PROJET COMMUNAUTAIRE SUR L'ENSEMBLE DES CITES MINIERES ET SIDERURGIQUES**

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut souhaite structurer un projet intercommunal autour de ses cités minières et sidérurgiques afin d'accompagner la transition de cet habitat.

En particulier, deux quartiers emblématiques sont pointés : le quartier Arenberg (QP059055) avec le projet d'agglomération Créative Mine et le quartier Sabatier (QP059059) autour desquels la dynamique de renouvellement se structurera pour rayonner sur la majeure partie des quartiers en Politique de la ville de l'Agglomération qui intègrent du patrimoine minier et sidérurgique (Denain centre, Gambetta, Schneider, Couture Savonnerie, Brunehaut).

A cet effet, une étude stratégique architecturale, urbaine, paysagère sera prochainement lancée en vue de clarifier la stratégie opérationnelle sur les cités.

### **RECHERCHER UNE MEILLEURE COORDINATION ET MUTUALISATION DE L'INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE**

Au service de ce projet, la Communauté d'agglomération mobilisera ses équipes dans une logique de **MUTUALISATION DE L'INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE ET DES OUTILS COMMUNAUTAIRES.**

Cet effort de mutualisation passe par :

- La mobilisation de l'ingénierie communautaire dans ses compétences obligatoires :
  - o Le développement économique et l'emploi
  - o La politique d'aménagement de l'espace communautaire
  - o La politique habitat, Logement et rénovation urbaine avec en particulier une prise en compte de cette stratégie dans le cadre du PLH et du PLUi en cours de définition.
  - o La cohésion sociale et la politique de la ville, avec la mobilisation de chefs de projets territorialisés (volume ingénierie à préciser)
- Les outils communautaires :
  - o La création d'un DRE communautaire
  - o La stratégie d'observation territoriale à renforcer
  - o L'expertise technique, juridique et financière au service de développement du territoire
- La bonification des aides sur les territoires en Politique de la ville
- De manière renforcée :
  - o Le portage d'études stratégiques à l'échelle de l'agglomération
  - o Le soutien financier aux projets locaux d'intérêt communautaire
  - o L'expérimentation sur les politiques publiques à tester sur les territoires en politique de la ville pour ensuite essaimer sur d'autres sites présentant des problématiques similaires.

Ce principe s'inscrit en cohérence avec l'objectif de qualification et d'adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique, première priorité du contrat de ville.

**Priorité d'intervention communautaire selon les sites en politique de la Ville**

Pour chacune de ces 6 priorités, un outil de priorisation opérationnelle selon les enjeux des quartiers est proposé dans le tableau ci-dessous.

Sans exclure l'intervention volontariste des communes ou des partenaires institutionnels et locaux dans le cadre du contrat de ville, l'agglomération – par priorité – privilégiera la mobilisation de ses moyens d'actions selon le degré de priorité par ordre dégressif d'importance (de la priorité 1 à la priorité 4).

Priorité d'intervention de la CAPH sur les sites		Denain centre	Gambetta	Schneider	Sabatier	Arenberg	Couture Savonnerie	Brunehaut	Douchy Liberté	Elnon	Collinière
I. Renforcer les moyens communautaires en faveur du développement économique et du développement de l'emploi											
II. Renforcer les polarités sur les quartiers	II.1. Travailler et renforcer le schéma d'équipements et de services										
	II.2. Soutenir le développement commercial et les services privés.										
III. Favoriser un cadre de vie de qualité	III.1. Valoriser le patrimoine remarquable										
	III.2. Qualifier les espaces publics, développer les maillages et les cheminements pour une meilleure accessibilité des quartiers										
IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous	VI.1. Traiter les problématiques de l'habitat privé (logements indignes, marchand de sommeil, division des logements)										
	VI.2. Valoriser et accompagner la transition de l'ex habitat minier										
	VI.3. Poursuivre l'effort de diversification des produits logements au service d'une meilleure mixité sociale										
	VI.4. Organiser une veille renforcée des équilibres de peuplement dans le parc social des quartiers										
V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité	V.1. Améliorer la Tranquillité Publique et le vivre ensemble										
	V.2. Garantir une qualité d'entretien et la pérennisation des investissements sur les espaces publics										
VI. Mutualiser, mieux coordonner et renforcer l'accompagnement des populations											

Priorité 1
Priorité 2
Priorité 3
Priorité 4

## II.2. DECLINAISON DES 6 PRIORITES DE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE

Pour chacune des 6 priorités, elles-mêmes déclinées en sous objectifs stratégiques, nous présentons ensuite :

- Les préconisations en termes d'interventions opérationnelles,
- Le rappel et les arguments justifiant le degré de priorisation par quartier,
- La cohérence avec les objectifs du contrat de ville,
- Les principaux dispositifs publics qui mériteraient d'être mobilisés en appui de l'objectif cité.

<b>I. Renforcer les moyens communautaires en faveur du développement économique et du développement de l'emploi</b>	
<b>II. Renforcer les polarités sur les quartiers</b>	<b>II.1. Travailler et renforcer le schéma d'équipements et de services</b>
	<b>II.2. Soutenir le développement commercial et les services privés</b>
<b>III. Favoriser un cadre de vie de qualité</b>	<b>III.1. Valoriser le patrimoine remarquable</b>
	<b>III.2. Qualifier les espaces publics et développer les maillages et cheminements pour une meilleure accessibilité des quartiers</b>
<b>IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous</b>	<b>IV.1. Traiter les problématiques de l'habitat privé (logements indignes, marchands de sommeil, division des logements)</b>
	<b>IV.2. Valoriser et accompagner la transition de l'ex habitat minier</b>
	<b>IV.3. Poursuivre l'effort de diversification des produits logements au service d'une meilleure mixité sociale</b>
	<b>IV.4. Organiser une veille renforcée des équilibres de peuplement dans le parc social des quartiers</b>
<b>V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité</b>	<b>V.1. Améliorer la Tranquillité Publique et favoriser le vivre ensemble</b>
	<b>V.2. Garantir une qualité d'entretien et la pérennisation des investissements sur les espaces publics</b>
<b>V. Mutualiser, mieux coordonner et renforcer les dispositifs d'accompagnement des populations</b>	

## I. Renforcer les moyens communautaires en faveur du développement économique et du développement de l'emploi

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Soutenir l'initiative dans les quartiers et favoriser l'entrepreneuriat
- Mobiliser les outils de la politique de développement économique de l'agglomération (Foncier d'entreprise, aide à l'installation, Immobilier d'entreprises, Outils d'aide à l'initiative et à l'accompagnement de projet)
- Bonifier les aides communautaires sur les territoires prioritaires,
- Soutenir les projets structurants (centre d'affaires dans les quartiers par exemple)
- Généraliser la mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutenir les ateliers chantiers d'insertion et les autres outils de l'insertion par l'économie (Entreprises d'insertion, ETTI)

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Même si cet objectif demeure **une priorité transversale sur l'ensemble de l'agglomération et des QPV**, nous pointons 6 quartiers sur lesquels cet objectif mérite d'être soutenu en priorité.

<b>Denain centre</b>		Denain constitue le pôle secondaire de l'arrondissement. La stratégie est de miser sur le développement économique et l'emploi comme vecteur de développement du bassin de vie dans son ensemble. Au regard des indicateurs, ce territoire apparaît comme étant le plus fragilisé et représente 46 % de la population en politique de la ville de l'agglomération.
<b>Gambetta</b>		
<b>Schneider</b>		Le quartier Schneider est le quartier sur lequel il serait opportun d'engager un projet expérimental pour traiter de manière transversal de l'ensemble des problématiques (Cf. diagnostic quartier composite). En particulier, la présence de la zone d'activités des six Mariannes et de son hôtel d'entreprises constitue un atout sur lequel s'appuyer pour innover sur le développement économique et l'emploi. Son positionnement stratégique, en complément du Pôle de Denain et son effet vitrine sur le réseau autoroutier en font un site idéal pour valoriser le développement et essayer ensuite sur d'autres territoires.
<b>Sabatier</b>		
<b>Arenberg</b>		Le projet Créatives Mines est une locomotive du développement de l'agglomération. La dimension touristique autour du site Minier est un atout auquel il convient de raccrocher l'ensemble du quartier, voire les autres sites miniers de l'agglomération. En ce sens, c'est un quartier qui pourrait être pilote sur cet axe de développement.
<b>Couture Savonnerie</b>		
<b>Brunehaut</b>		La commune d'Escautpont bénéficie d'une expérience en matière de développement de l'insertion. Cette expertise pourrait être valorisée pour un transfert de bonnes pratiques à l'échelle communautaire. En ce sens, le site intercommunal de Brunehaut pourrait être un site d'expérimentation sur la mutualisation autour des outils de l'insertion. En particulier, la mobilisation des chantiers d'insertion au service du cadre de vie et de la Gestion Urbaine de Proximité pourrait être un projet communautaire à essayer sur d'autres quartiers.
<b>Douchy Liberté</b>		La stratégie de développement économique imaginée initialement dans le cadre du projet autour du Beffroi pourrait être réorientée vers un immobilier d'entreprise spécialisé à l'échelle de l'agglomération : Développement de projets d'économie Sociale et Solidaire, Nouveaux créneaux porteurs à imaginer, etc.
<b>Elnon</b>		En l'absence de ressources locales en matière d'insertion sociale et professionnelle et en direction des publics très éloignés de l'emploi et compte tenu de la précarité économique des familles monoparentales fortement représentées sur le quartier, ce site pourrait être un territoire sur lequel soutenir le développement d'outils en faveur de la mise à l'emploi et de l'insertion (autour des clauses d'insertion par exemple)
<b>Collinière</b>		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel I. correspond en partie à l'axe 2 : Insertion Emploi du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 2.1. Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours
  - 2.1.1. Développer et qualifier les Ateliers et Chantiers d'insertion
  - 2.1.5. Développer la Clause d'insertion dans les marchés publics locaux
- 2.2. Rapprocher les acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique
  - 2.2.2. Favoriser l'initiative individuelle et collective à la création d'activités
  - 2.2.3. Développer l'Economie Sociale et Solidaire

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Dans le cadre de l'ITI : mobilisation de l'axe 1 - Priorité 3.a : sensibiliser les habitants à la création – reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés
- FSE et PO FEDER hors ITI
- Fonds d'Aide aux jeunes (conseil départemental)
- ...

## II. Renforcer les polarités sur les quartiers - II.1. Travailler et renforcer le schéma d'équipements et de services

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Soutenir la réhabilitation des Bâtiments Publics et/ou leur reconversion (vocation, foncier)
- Porter des études de faisabilité sur la mutualisation et l'élaboration de schémas d'équipements et de services publics
- Soutenir la création d'espaces polyvalents de services publics dans les quartiers
- Déployer une offre alternative autour du transport et de la mobilité
- Déployer une politique communautaire en faveur du numérique en privilégiant les quartiers en politique de la ville et étudier le déploiement de la e-administration au cœur des quartiers.

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		
Gambetta		
Schneider		L'un des enjeux sur ce site – dans une logique de projet de Renouvellement Urbain et Social intégré – est de travailler à l'articulation entre la zone d'activité des six Mariannes et le projet urbain sur le quartier Schneider avec l'ambition d'une meilleure perméabilité fonctionnelle entre les sous ensembles du quartier. Le schéma d'équipements et services est l'un des leviers à étudier au service de cette ambition.
Sabatier		
Arenberg		Sur ce site, il s'agit de conjuguer la stratégie de développement autour de Créative Mine et le besoin de refondre l'offre d'équipements et services sur le quartier pour répondre aux besoins non couverts. Le site présente des bâtiments remarquables non fonctionnels et à réhabiliter.
Couture Savonnerie		Sur le quartier dont la reconversion est amorcée, l'arrivée de nouvelles populations implique de travailler une offre adaptée (modes de garde, mobilité, offre de proximité). De plus, la présence de la médiathèque communautaire est un atout majeur qui participe au schéma d'équipements de proximité.
Brunehaut		
Douchy Liberté		
Elnon		
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel II1. correspond en partie à l'axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- Axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique
- 1.2. Optimisation de l'organisation de l'offre de services publics
    - 1.2.1. Faciliter l'accès aux services publics de proximité
    - 1.2.2. Accompagner et développer la mutualisation de l'offre de service public

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Dans le cadre de l'ITI : mobilisation de la- priorité 4.c : améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants
- Dans le cadre de l'ITI : mobilisation de l'Axe 2 - Priorité 2.C : développer l'usage du numérique
- ...

## II. Renforcer les polarités sur les quartiers - II.2. Soutenir le développement commercial et les services privés

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Réaliser des études de chalandise et soutenir la définition de plans d'actions commerciaux.
- Soutenir l'activité commerciale et les services privés (mise à disposition de locaux, exonérations fiscales, outils de communication)
- Bonifier les aides aux TPE et imaginer un dispositif d'aides aux commerçants en centre-ville.

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Quatre quartiers sont pointés sur cet objectif : deux quartiers de centre-ville (Denain et Douchy les Mines) et deux quartiers excentrés (Sabatier et Arenberg). Les autres quartiers sont essentiellement des quartiers résidentiels qui n'ont pas vocation à accueillir des services commerciaux au détriment des centres-villes.

<b>Denain centre</b>		La stratégie de développement de Denain – pôle secondaire d'arrondissement – doit nécessairement conjuguer son équilibre commercial et son activité privée en centre ville. Il y a déjà une offre existante sur Denain.
<b>Gambetta</b>		
<b>Schneider</b>		
<b>Sabatier</b>		Face au déficit de commerces de proximité dans un site de fait enclavé, la dynamique commerciale et privée mérite d'être un axe travaillé.
<b>Arenberg</b>		Face au déficit et en complément du schéma d'équipements et de services publics, et en cohérence avec la stratégie de développement autour du tourisme, le soutien au commerce de proximité et à l'initiative privée pourrait constituer un pan du projet de développement du site.
<b>Couture Savonnerie</b>		
<b>Brunehaut</b>		
<b>Douchy Liberté</b>		Le développement de ce site de centre-ville passe par la dynamique commerciale et privée. En particulier sur la place Paul Eluard face à la disparition du Lidl au profit d'un commerçant indépendant (offrant de fait une offre de proximité différente).
<b>Elnon</b>		
<b>Collinière</b>		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel II.2 correspond en partie à l'axe 2 : Insertion Emploi du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

2.2. Rapprocher les acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique

2.2.1. Renforcer l'offre de services marchands et le développement d'activités dans les quartiers prioritaires

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Financement d'études par la Caisse des Dépôts et Consignations
- ...

### III. Favoriser un cadre de vie de qualité - III.1. Valoriser le patrimoine remarquable

#### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Se saisir de la valorisation Unesco pour valoriser les quartiers et leurs qualités patrimoniales.
- S'appuyer sur les sites emblématiques pour essaimer sur l'ensemble des quartiers QPV concernés (voire au-delà).
- Valoriser le patrimoine remarquable sur les quartiers politique de la ville dans le cadre des parcours touristiques de l'agglomération.
- Soutenir les projets autour des espaces naturels comme étant une ressource patrimoniale au cœur des quartiers (Projets autour des jardins, ...).

#### Les quartiers pointés comme prioritaires

<b>Denain centre</b>		Parmi ses atouts, le site de Denain justifie d'un patrimoine remarquable et de qualités paysagères liés à son histoire économique et sociale. Contrairement aux autres projets de réduction des enclaves, à Denain, le tissu urbain et social intégrateur devient minoritaire. Ainsi, le patrimoine remarquable devient dans ce contexte l'un des points d'accroche de la stratégie de développement. La valorisation de ce patrimoine peut contribuer au changement d'image.
<b>Gambetta</b>		
<b>Schneider</b>		
<b>Sabatier</b>		La nature, la forêt, les cités jardins sont des supports de projets collectifs au service de l'attractivité du quartier et de l'accompagnement des populations. Sabatier pourrait être un quartier Pilote sur le développement d'un projet communautaire autour des jardins (jardins partagés, alimentation équilibrée, le jardin support de cohésion sociale, transmission intergénérationnelle, etc.). Ce projet pilote pourrait associer la commune, les partenaires mais aussi les bailleurs et s'inscrire dans la dynamique du bassin minier autour des jardins (arts de jardins en sol mineur). L'objectif d'essaimage sur l'ensemble des cités minières de l'agglomération pourrait être intégré dès le démarrage.
<b>Arenberg</b>		Dans la logique de développement touristique, le site d'Arenberg – autour du site emblématique et du projet Créative Mine – constitue l'un des sites prioritaires en terme de valorisation du patrimoine.
<b>Couture Savonnerie</b>		
<b>Brunehaut</b>		
<b>Douchy Liberté</b>		
<b>Elnon</b>		
<b>Collinière</b>		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

Cet objectif opérationnel ne correspond pas à un objectif et/ou sous objectif du contrat de ville de la CAPH.

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Appel à projet Nature en ville
- Appel à projet Patrimoine remarquable
- ...

### III. Favoriser un cadre de vie de qualité - III.2. Qualifier les espaces publics et développer les maillages et cheminements pour une meilleure accessibilité des quartiers

#### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Requalifier les espaces publics et la voirie
- Aménager des liaisons douces au service du désenclavement des quartiers
- Reconquérir les paysages dans les quartiers (vers les berges de l'Escaut ou de la Scarpe, autour des terrils, le long des anciens cavaliers)
- Se doter d'un cahier de prescription communautaire quant à l'aménagement des parcours, des placettes, des accès et des déplacements doux vers les quartiers

#### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		
Gambetta		Le quartier Gambetta est enclavé et non lisible en terme d'accessibilité. Les espaces publics et voiries sont déqualifiés et pénalisent les investissements réalisés en matière de logement (Cf. opérations SRCJ). Les liens vers Denain, la reconquête paysagère vers les berges de l'Escaut et sur l'ancien cavalier constituent des moyens d'action au service de développement du quartier et de son attractivité.
Schneider		Le quartier Schneider aujourd'hui est déconnecté de son environnement. Les espaces publics et voiries sont obsolètes. Un schéma d'aménagement posant la trame urbaine et la refonte des cheminements (entre les sous ensembles du quartier, vers Escaudain, vers le centre de Ville de Lourches) s'impose. Le parc des soufflantes aujourd'hui déqualifié pourrait constituer un élément à valoriser autour duquel une nouvelle structuration du quartier pourrait être travaillée.
Sabatier		Le quartier est aujourd'hui confidentiel et les entrées de quartier sont non valorisantes.
Arenberg		Arenberg est un site excentré avec des cités minières dont les espaces publics, cheminements, placettes méritent un travail de requalification en articulation avec le projet Urbain autour du site minier emblématique au Nord.
Couture Savonnerie		Le projet de développement est amorcé et il convient de poursuivre le maillage vers la place Salengro en centre ville mais aussi le long du cavalier vers le site de Denain centre (Cité Mathilde et Turenne).
Brunehaut		Il s'agit de poursuivre la qualification des espaces publics et la reconquête paysagère vers les berges de l'Escaut mais aussi de garantir une continuité de traitement entre Raismes et Escautpont.
Douchy Liberté		
Elnon		
Collinière		Le site Collinière est une somme de micro-îlots avec de nombreuses coupures urbaines. Le maillage entre ces îlots dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble autour de la Scarpe constitue un axe de travail au service du développement.

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel III.2 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.3. Traiter les difficultés des quartiers les plus en souffrance
  - 4.3.1. Assurer le renouvellement urbain des quartiers en améliorant leur attractivité

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Dans le cadre de l'ITI : mobilisation de la priorité 4.e : mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable
- GIRZOM
- FDAN
- ...

## IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.1. Traiter les problématiques de l'habitat privé (logements indignes, marchands de sommeil, division des logements)

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Soutenir (voire porter) une meilleure expertise technique et juridique sur le parc privé (divisions des logements, permis de louer, repérage des ilots prioritaires).
- Mobiliser les outils du PLH en direction du parc privé (ANAH, etc.)
- Innover sur les outils coercitifs de lutte contre les marchands de sommeil
- Travailler sur une boîte à outils communautaire sur le traitement des problématiques du parc privé (testée sur les QPV et essaimée sur les territoires, voire hors QPV en appui des communes concernées).

### Les quartiers pointés comme prioritaires

<b>Denain centre</b>		De part les caractéristiques du site QPV de Denain et des problématiques particulières sur le parc privé : divisions des logements, marchands de sommeil, parc social dans le privé étant donné les équilibres du marché local de l'habitat, ...et paradoxalement face au manque de données permettant de quantifier et qualifier les modalités de réponses, l'approfondissement des études et expertises sur le parc privé s'avère indispensable et évidente.
<b>Gambetta</b>		Dans le prolongement du site de Denain, le site Gambetta est le site de l'agglomération pour lequel la part de parc privé est majoritaire (70 %) et avec des problématiques a priori similaires.
<b>Schneider</b>		Le site Schneider comporte des zones de courées à résorber. Etant donné la part du parc privé sur ce site (44%) et des indicateurs sociaux, la veille sur le parc privé est un axe à travailler.
<b>Sabatier</b>		
<b>Arenberg</b>		
<b>Couture Savonnerie</b>		
<b>Brunehaut</b>		
<b>Douchy Liberté</b>		
<b>Elnon</b>		
<b>Collinière</b>		Ce site comporte 55 % de logements privés avec des problématiques d'occupation et d'état du logement perçues par les professionnels sociaux sur des sous ensembles du quartier (Rue Salengro par exemple). De fait, ce site pourrait constituer un secteur d'intervention prioritaire pour développer l'expertise technique, juridique et opérationnelle en matière de parc privé dégradé.

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel IV.1 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.3. Traiter les difficultés des quartiers les plus en souffrance
- 4.3.2. Traiter de manière concertée l'habitat indigne

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- CF. PLH en cours de refonte,
- Mobilisation des aides à la Pierre, etc.
- Dispositif « Nord Energie Solidarité » de lutte contre la précarité énergétique (Conseil Départemental du Nord)
- Dispositif d'auto réhabilitation, dispositif de prévention contre la précarité énergétique et prêt à l'amélioration de l'habitat (CAF)
- ...

## IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.2. Valoriser et accompagner la transition de l'ex habitat minier et sidérurgique

(Pistes à articuler avec les objectifs de valorisation du patrimoine remarquable (III.1.) et de qualification des espaces publics, les maillages, et cheminements (III.2.).

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Conduire une étude stratégique et opérationnelle sur l'ensemble des cités minières et sidérurgiques de l'agglomération : patrimoine, paysage, parcours résidentiels diversifiés visant à définir un projet intersites sur l'ex patrimoine minier et sidérurgique.
- Mobiliser les outils du PLH (Réhabilitation, etc.)
- Organiser la veille sur le peuplement des cités minières (nouvelles attributions, disparition progressive des ayants droit)

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		Le site de Denain comporte plusieurs cités minières et sidérurgiques à intégrer à la réflexion (Cité Chabaud Latour – la cité Renard - Cité Turenne/Mathilde – la Cité Bellevue – Cité Werth, etc.).
Gambetta		
Schneider		En cohérence avec un projet urbain global sur le quartier, le patrimoine minier de Maisons et Cités doit être traité sur ce secteur.
Sabatier		Le site Sabatier – dont la réhabilitation est bien engagée suite au PRU– reste prioritaire dans le sens où il s'agit de poursuivre et achever le projet de Renouveau Urbain. Une présence d'ayants-droit encore importante est pointée.
Arenberg		Le site d'Arenberg de part son habitat et vu son caractère emblématique à travers le site minier, est de fait une priorité sous cet angle. Les ayants-droit sont encore particulièrement présents sur le quartier.
Couture Savonnerie		Bien que fortement impactée dans le cadre des réhabilitations et/ou résidentialisations réalisées ou en cours, le site présente des cités qui doivent être intégrées à la réflexion (Cité Audiffret Pasquier – SIA, Cité Victoire).
Brunehaut		Le site de Brunehaut comporte plusieurs cités minières à intégrer à la réflexion : Cités Trieu St Jean (en partie impactée par l'ANRU, cité Brunehaut, cité Lagrange, Cité Thiers Nouvelle et la Pastorale (Camus bas). Une présence d'ayants-droit est encore importante est pointée.
Douchy Liberté		
Elnon		
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel IV.2 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.1. Poursuivre le rééquilibrage en faveur d'un parcours résidentiel digne
  - 4.1.1. Définir une stratégie de peuplement concertée au service du droit au logement pour tous.

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Dans le cadre de l'ITI, mobilisation de la priorité 4.c : améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants
- CF. PLH en cours de refonte,
- ...

## IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.3. Poursuivre l'effort de diversification des produits logements au service d'une meilleure mixité sociale

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Selon l'état de l'offre de logements des sites, mobiliser les outils du PLH pour :
  - o Un meilleur équilibre de répartition Privé/social,
  - o La recherche de typologies diversifiées,
  - o Le développement de formes d'habitat variées pour favoriser les parcours résidentiels
- Pour les quartiers où les conditions de l'attractivité sont posées, poursuivre l'effort de diversification au service de l'attractivité de nouvelles populations (PLS, accession sociale, innovation dans les produits logements), lorsque le marché le permet.

### Les quartiers pointés comme prioritaires

<b>Denain centre</b>		Même si le marché aujourd'hui reste fragile pour la diversification des logements, les quartiers périphériques du Faubourg Duchateau et de la Bellevue restent des territoires cibles pour la diversification des produits à court/moyen terme.
<b>Gambetta</b>		
<b>Schneider</b>		Dans le cadre du projet de renouvellement intégré, étudier les modalités de diversification de l'offre d'habitat sur le quartier
<b>Sabatier</b>		La diversification est amorcée. L'enjeu à ce jour est de poursuivre en veillant à la mise à niveau des logements anciens (réhabilitations, consommation énergétique..) et au développement de produits d'accession sociale.
<b>Arenberg</b>		Il s'agit de veiller à la diversification de l'offre d'habitat sur le quartier en cohérence avec la nouvelle offre d'habitat projetée autour de Créative Mine (Risque de déqualification de patrimoine minier situé au sud)
<b>Couture Savonnerie</b>		La logique de diversification est amorcée. Il convient de poursuivre cet effort sur les programmes à venir.
<b>Brunehaut</b>		
<b>Douchy Liberté</b>		
<b>Elnon</b>		
<b>Collinière</b>		Dans le cadre des productions de logements à venir, les projets autour des berges de la Scarpe pourront être le support d'une offre de logements diversifiée étant donné le contexte de l'amandinois. L'enjeu est de rester vigilant sur le parc social existant dans les ilots QPV (voire à l'échelle de la ville) pour éviter sa déqualification.

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel IV.3 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.3. Traiter les difficultés des quartiers les plus en souffrance
  - 4.3.1. Assurer le renouvellement urbain des quartiers en améliorant leur attractivité

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- CF. PLH en cours de refonte,
- ...

## IV. Créer les conditions d'un habitat accessible, de qualité, durable et pour tous - IV.4. Organiser une veille renforcée des équilibres de peuplement dans le parc social des quartiers

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Se saisir des obligations prévues dans le cadre de la loi ALUR (Conférence Intercommunale du logement) pour définir une stratégie de peuplement concertée au service du droit au logement pour tous
- Organiser une veille particulière sur le peuplement du parc social collectif dense.
- Ne pas oublier – dans le cadre des réflexions sur les équilibres de peuplement – la prise en compte des publics spécifiques : Jeunes, Migrants, Roms, gens du voyage.

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		
Gambetta		
Schneider		Le site Schneider comptabilise 7% de la population de la CAPH en géographie prioritaire et présente des problématiques sociales importantes. Dans ce cadre, bien que le parc social ne représente que 56% du parc de logement, il convient d'organiser une veille particulière sur le peuplement de ce quartier prioritaire qui rassemble une diversité de populations qui doivent cohabiter : personnes âgées, grandes familles, gens du voyage, etc. à conjuguer avec un objectif de nouveaux arrivants.
Sabatier		Le site Sabatier est composé de 98% de parc social, et sa population représente 9% de l'ensemble de la population de la CAPH en géographie prioritaire (soit 2820 habitants présents sur le site). Etant donné son attractivité renouvelée et l'ambition d'attirer de nouvelles populations, il conviendra de renforcer la vigilance sur les équilibres de peuplement sur ce site.
Arenberg		
Couture Savonnerie		
Brunehaut		
Douchy Liberté		Le site reste – malgré un important projet de rénovation urbaine – prioritaire au regard des indicateurs de pauvreté et de peuplement. D'importantes problématiques de vivre ensemble et de tranquillité publique sont également pointées. Le peuplement reste une préoccupation sur ce site en vue de veiller à ne pas basculer dans des situations de vacance et de rotations importante.
Elnon		Second site d'habitat collectif dense en politique de la ville dans l'agglomération, la pérennisation des investissements dans les logements, sur les espaces extérieurs et les parties communes passe par une veille à renforcer sur le peuplement. Cette veille renforcée doit s'accompagner d'une réflexion sur le rôle de ce quartier de parc social dans le parc de marché locatif amandinois, au-delà du simple périmètre de l'Elnon (résidence Manouvrier, etc.).
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel IV.4 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.1. Poursuivre le rééquilibrage en faveur d'un parcours résidentiel digne
  - 4.1.1. Définir une stratégie de peuplement concertée au service du droit au logement pour tous.
- 4.2. Créer les conditions les plus favorables pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté
  - 4.2.1. Améliorer les capacités de repérage
  - 4.2.2. Améliorer les capacités d'accompagnement
  - 4.2.3. Renforcer la coordination des acteurs.

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- CF. PLH en cours de refonte,
- ...

## V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité - V.1. Améliorer la Tranquillité Publique et favoriser le vivre ensemble

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Soutenir les démarches collectives favorisant le lien social et le vivre ensemble (démarches participatives, Fonds de Participation des Habitants, Fonds de Travaux Urbains, etc.).
- Poursuivre les mesures de mutualisation de la médiation comme outil dans la proximité en lien avec les bailleurs et associations des quartiers
- Mobiliser les outils du Conseil Intercommunal de prévention de la délinquance (Cellule de veille, ...)

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		
Gambetta		
Schneider		Ce site intercommunal se caractérise par une diversité de composantes (habitat diversifié, hébergement d'entreprises, gens du voyage, etc). Aujourd'hui, face à l'absence d'un projet global transversal, certains espaces ne sont pas traités et sont sources de contre-usages sur les espaces publics (Regroupements, économie parallèle, incivilités...). La mise à plat d'un projet urbain d'ensemble pourrait être une forme de réponse sur le devenir d'espaces aujourd'hui sans vocation et sources de dysfonctionnements.
Sabatier		
Arenberg		
Couture Savonnerie		
Brunehaut		
Douchy Liberté		Malgré les investissements réalisés, le site demeure prioritaire au regard de l'objectif de tranquillité publique. L'effort de mutualisation est déjà engagé sur ce site via le soutien à la médiation. La ville de Douchy les Mines dispose d'une richesse en équipements et en présence d'acteurs du développement social dans la proximité qu'il convient de coordonner autour d'un projet social global sur le quartier.
Elnon		Ce site est le second site d'habitat collectif dense de l'agglomération qui implique de travailler le vivre ensemble. Même si une amélioration sensible semble pouvoir être pointée suite à la rénovation du quartier, il convient de rester vigilant sur le traitement des contre-usages sur les espaces publics (Regroupements, économie parallèle, incivilités).
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel V.1 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.3. Traiter les difficultés des quartiers les plus en souffrance
  - 4.3.3. Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les dispositifs de GUP dans les territoires

Mais également en partie à l'axe 6 : Prévention de la délinquance

- 6.1. Prévenir et lutter contre les incivilités, prévenir la délinquance juvénile
  - 6.1.3. Développement des actions de médiation sociale
- 6.4. Améliorer la tranquillité publique et le vivre ensemble
  - 6.4.1. Favoriser les outils de veille collective et citoyenne

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Les dispositifs régionaux « Nos quartiers d'été, Fonds de participation de habitants, fonds d'initiatives des territoires et des acteurs, etc.),
- ...

## V. Développer et professionnaliser la Gestion Urbaine de Proximité - V.2. Garantir une qualité d'entretien et la pérennisation des investissements sur les espaces publics

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Outiller les communes et développer des formations mutualisées en direction des agents des collectivités en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- Soutenir la mise en œuvre de convention de Gestion Urbaine de Proximité associant l'ensemble des acteurs concernés sur les sites : clarification des domanialités, définition du qui fait quoi, déclinaison de procédures d'intervention, repérage, veille et suivi du traitement des incidents.

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		Site à enjeu de pérennisation des investissements réalisés (Faubourg du château)
Gambetta		La qualité des espaces publics est un point de vigilance mis en avant et ne permet pas en l'état de garantir une valorisation des opérations de diversification amorcée par la SRCJ.
Schneider		Au-delà des besoins d'aménagements des espaces publics et voiries, une mise en cohérence de l'entretien du site entre les communes est une condition pour garantir une continuité de service public entre Escaudain et Louches.
Sabatier		Site à enjeu de pérennisation des investissements réalisés
Arenberg		
Couture Savonnerie		Site à enjeu de pérennisation des investissements réalisés
Brunehaut		
Douchy Liberté		Site à enjeu de pérennisation des investissements réalisés dans un contexte d'habitat collectif dense. Le constat de dégradations de parties communes et des moyens de la résidentialisation justifie les besoins prégnants sur ce volet.
Elnon		Site à enjeu de pérennisation des investissements réalisés dans un contexte d'habitat collectif dense.
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

L'objectif opérationnel V.2 correspond en partie à l'axe 4 : Habitat et renouvellement urbain du contrat de ville à travers les objectifs et sous objectifs suivants :

- 4.3. Traiter les difficultés des quartiers les plus en souffrance
  - 4.3.3. Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les dispositifs de GUP dans les territoires

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- Les crédits spécifiques de la région et dispositifs régionaux
- La contrepartie de l'exonération de la TFPB pourrait être mobilisée sur des actions collectives de Gestion Urbaine de Proximité renforcée
- ...

## VI. Mutualiser, mieux coordonner et renforcer les dispositifs d'accompagnement des populations

### Pistes opérationnelles pour l'intervention communautaire

- Initier et coordonner des projets concertés à l'échelle des quartiers politique de la ville à travers l'ingénierie territorialisée: Groupes de travail périodiques mobilisant le droit commun renforcé des partenaires du contrat de ville dans un souci d'accompagnement des populations
- Mobiliser le DRE Communautaire en cours de constitution
- Impulser une stratégie communautaire autour de la jeunesse : logement, mobilité, emploi

### Les quartiers pointés comme prioritaires

Denain centre		Site prioritaire au regard des indicateurs et enjeux sociaux
Gambetta		Site prioritaire au regard des indicateurs et enjeux sociaux
Schneider		Site prioritaire au regard des indicateurs et enjeux sociaux
Sabatier		Site prioritaire sur lequel un partenariat concerté est reconnu pour travailler collectivement les enjeux sociaux. En ce sens, ce site pourrait être pilote pour le transfert d'expériences et bonnes pratiques
Arenberg		
Couture Savonnerie		
Brunehaut		
Douchy Liberté		Site prioritaire au regard des indicateurs et enjeux sociaux
Elnon		Site prioritaire au regard de la présence des familles monoparentales
Collinière		

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

#### Correspondances avec les axes, objectifs et sous objectifs du contrat de ville

- Axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique
- 1.1. Qualification / formation des agents publics et associatifs
    - 1.1.1. Outiller les agents des CCAS et les acteurs sociaux du territoire
    - 1.1.2. Développer un réseau des acteurs sociaux
  - 1.2. Optimisation de l'organisation de l'offre de services publics
    - 1.2.1. Faciliter l'accès aux services publics de proximité
    - 1.2.2. Accompagner et développer la mutualisation de l'offre de service public
- Axe 2 : Insertion / emploi
- 2.3. Améliorer le travail en réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion
    - 2.3.1. Qualifier le suivi des parcours
- Axe 4 : Habitat et renouvellement urbain
- 4.4. Lutter contre la précarité énergétique
    - 4.4.1. Sensibiliser et qualifier les acteurs de l'accompagnement
    - 4.4.2. Améliorer les capacités d'accompagnement des ménages
- Axe 5 : Apprentissages
- 5.1. Prévenir et réduire le décrochage scolaire
    - 5.1.1 Qualifier et accompagner les acteurs de la communauté éducative
- Axe 7 : Citoyenneté et vie sociale
- 7.1. Encourager les compétences sociales et les initiatives solidaires
    - 7.1.5. Favoriser la formation et la qualification des bénévoles

#### Articulation avec les principaux dispositifs de financements en complément du droit commun

- La mobilisation du FSE
- Les dispositifs « Initiative pour l'emploi des jeunes » et « garantie jeunes »
- ...